



République Française
Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	36	46

Vote
A l'unanimité
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 7 Novembre à 18:38, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 25/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 25/10/2024.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, HELLIAS Aline, LUCZAK Daisy, NINERAILLES Brigitte, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, VIEIRA Patricia, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, BOUCHENY Alexandre, CAMEK Julien, CASEAUX Hubert, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JAROSSAY Gilbert (en visioconférence), JEANNIN Hervé, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice, NESTEL Gilles, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, ROMAIN Emilien, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAINT-JALMES Patrice, VENANZUOLA François, VIEIRA José, VIGIER Mathias
Suppléant(s) : MM : BOUCHENY Alexandre (de M. WOCHENMAYER Jonathan), VIEIRA José (de M. RACINE Pierre)

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, DESNOYERS Monique à Mme PONSARDIN Catherine, DUMENIL Stéphanie à M. VENANZUOLA François, DUTRIAUX Nathalie à M. CASEAUX Hubert, GIRAULT Muriel à M. GROSLEVIN Gilles, MOTHRE Béatrice à Mme TORCOL Patricia, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. SAINT-JALMES Patrice, CALVET Jean à M. MEDEIROS Manuel, SAOUT Louis Marie à M. POIRIER Daniel, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian
Absent(s) : Mmes : KUBIAK Françoise, PASQUET Héléne, SALAZAR Joëlle, MM : GUECHATI Amin, LAGÜES-BAGET Yves, RACINE Pierre, REMOND Bruno, WOCHENMAYER Jonathan

A été nommé(e) secrétaire : M. MOTTE Patrice

2024_117 – Rapport annuel 2023 du SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Vice-Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°95-101 du 02 février 1995, dite Loi Barnier,

Vu Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Considérant que le rapport annuel est laissé libre à la consultation du public sur le site web du SMICTOM de la Région de Fontainebleau et qu'il doit être mis à jour chaque année,

Considérant que le rapport est établi en application du décret ci-annexé porte sur l'exercice 2023 et concerne la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, la communauté de communes Moret Seine et Loing ainsi que la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel 2023 du SMICTOM de la région de Fontainebleau.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 08/11/2024
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. MOTTE Patrice



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

Rapport annuel 2023

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



Le **COMPOSTAGE**,
à tout âge...



INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

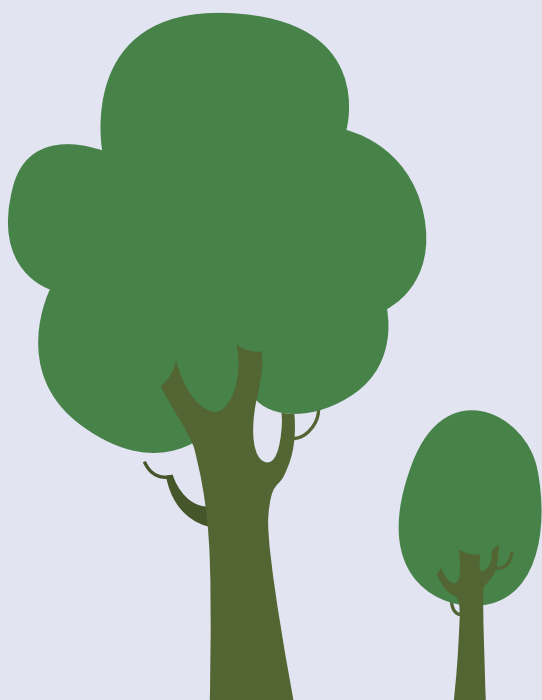
ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



L'ORDIF, Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France (qui, sous l'impulsion du Conseil régional d'Ile-de-France, a rejoint l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France le 1er août 2017), a proposé aux collectivités une trame de rapport comprenant des indicateurs techniques et financiers incontournables pour décrire de manière synthétique le service public d'élimination des déchets.

Afin de renforcer la pertinence des données et de faciliter la comparaison avec les collectivités franciliennes, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau a souhaité intégrer ces indicateurs depuis le rapport annuel 2006.

Ce format du rapport annuel permet donc de mesurer la qualité du service offert à nos usagers et d'apprécier les performances de collecte sélective sur le territoire du SMICTOM.



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



1/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU	P.1
<ul style="list-style-type: none">• Composition et territoire du SMICTOM en 2023• Quelques chiffres pour caractériser l'habitat du SMICTOM• Cartographie du territoire du SMICTOM• Compétence exercée par le SMICTOM : la collecte des déchets ménagers et assimilés• Opérations assurées par le SMICTOM	
2/ ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS	P. 4
<ul style="list-style-type: none">• Caractéristiques des collectes assurées par le SMICTOM• Organisation de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective sur le territoire du SMICTOM• Les déchets des professionnels : la collecte des déchets assimilés• La collecte des encombrants en porte-à-porte en 2023• Le service Allo Déchets• Résultats de la collecte sélective en 2023• Evolution des tonnages collectés par le SMICTOM depuis 2014• Qualité de la collecte sélective : caractérisations au centre de tri• Traitement/valorisation des déchets collectés par le SMICTOM• Les installations de traitement• Caractéristiques du réseau de déchèteries	
3/ COÛT DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS	P.19
<ul style="list-style-type: none">• Les modalités d'exploitation et les prestations rémunérées par le SMICTOM à des entreprises sous contrat• Les indicateurs économiques	
4/ MESURES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS ET DÉTOURNEMENT DE FLUX D'ORDURES MÉNAGÈRES	P.22
<ul style="list-style-type: none">• Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLP)• La gestion des biodéchets• La collecte et la valorisation des biodéchets• L'éco-exemplarité des collectivités et des services associés• La reprise des textiles• Collecter les papiers d'écriture pour favoriser leur recyclage• La recyclerie de Vernou-La Celle sur Seine	
5/ LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION	P.30
<ul style="list-style-type: none">• Les animations scolaires• Les évènements du SMICTOM• Participation aux manifestations locales• Les outils de communication du SMICTOM• Les autres outils de communication• Les campagnes de communication	
6/ L'EMPLOI	P.44
<ul style="list-style-type: none">• Les services du SMICTOM : organigramme• L'emploi d'insertion	
7/ TABLEAU DE BORD DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS	P.45
<ul style="list-style-type: none">• Caractéristiques du syndicat de collecte• Indicateurs techniques sur les opérations de collecte• Indicateurs financiers	
ANNEXES	P.47

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

Composition et territoire du SMICTOM en 2023

Nom des collectivités adhérentes *	Nombre de communes	Population	Part / population totale	Part d'appartements
Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau	26	70 862	67%	40%
Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux	1	1 015	1%	8%
Communauté de communes Moret Seine et Loing	8	33 187	32%	22%
TOTAL SMICTOM	35	105 064	100%	34%

* ou en convention

Composition et territoire du SMICTOM (source INSEE recensement 2021)

Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe 35 communes rurales et semi urbaines soit 105 064 habitants. Situées dans le sud de la Seine-et-Marne, ces communes possèdent un parc de logements composé de nombreuses habitations individuelles et résidences secondaires.

Quelques chiffres pour caractériser l'habitat du SMICTOM

Parc de logements total : **52 992** logements
 Part de résidences principales : **85,7 %**
 Part de résidences secondaires : **5,8 %**
 (moyenne départementale : **3 %**)
 Part de logements vacants : **8,4 %**

Part des appartements dans l'ensemble des logements : **34 %**

35 communes
105 064 habitants



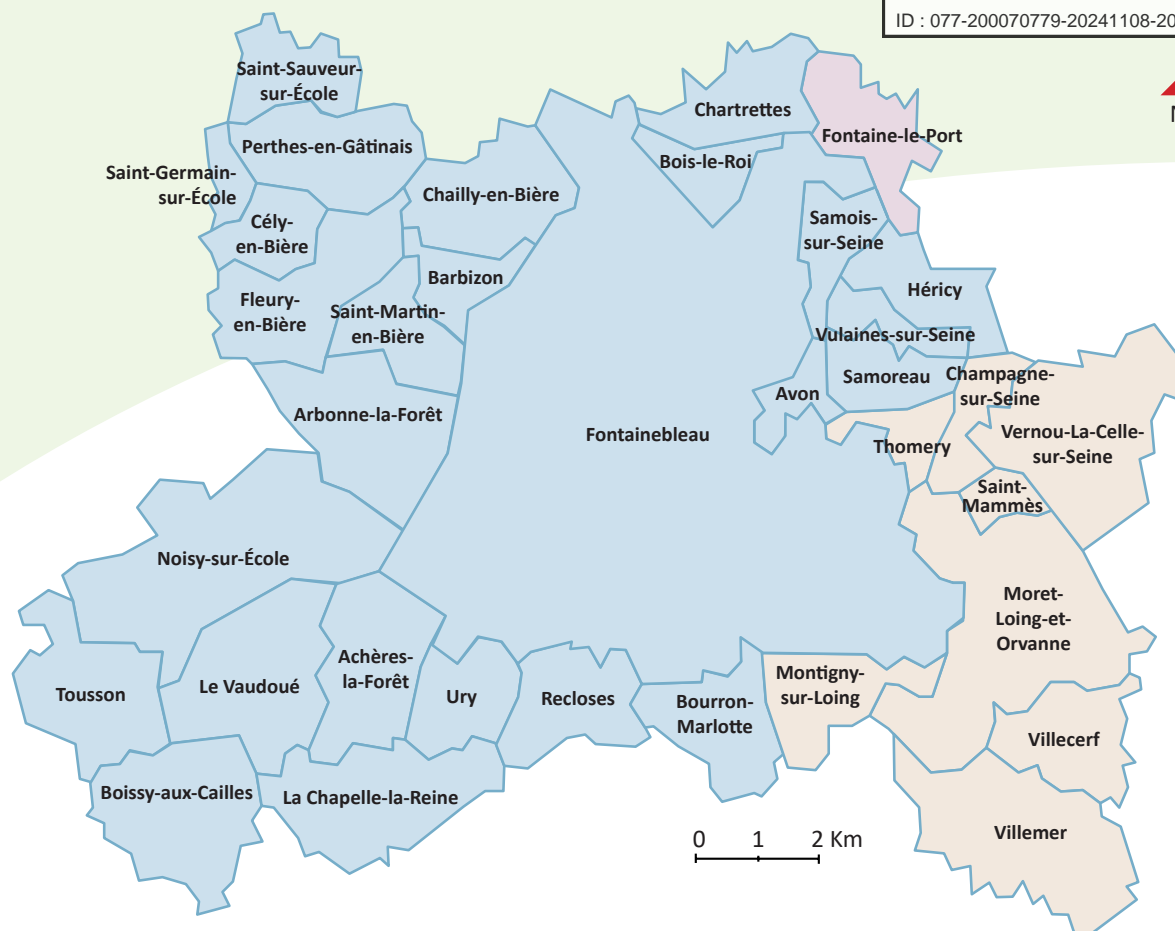
Cartographie du territoire du SMICTOM

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



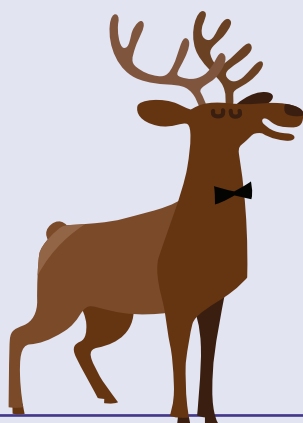
100 %
du territoire
desservi

● Communauté d'Agglomération
du Pays de Fontainebleau

● Communauté de Communes
Brie des Rivières et Châteaux

● Communauté de Communes
Moret Seine et Loing

Carte représentant le territoire desservi par le service public de gestion des déchets



Compétence exercée par le SMICTOM : la collecte des déchets ménagers et assimilés

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



Compétences exercées par le SMICTOM	Ordures ménagères résiduelles	Emballages, papiers, verre	Déchets verts	Déchets encombrants	Déchets apportés en déchèterie	Déchets assimilés aux ordures ménagères (activités des professionnels)
Mode d'organisation de la collecte	Porte-à-porte PAV	Porte-à-porte PAV	Porte-à-porte Allo déchets Déchèterie	Porte-à-porte Allo déchets Déchèterie	Apport volontaire ou sur rendez-vous	Porte-à-porte Redevance spéciale
Traitement	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM BEGEVAL	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM BEGEVAL	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM SMETOM	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM SMETOM	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM BEGEVAL

Compétences exercées par le SMICTOM

Compétence du SMICTOM
la collecte des déchets ménagers et assimilés



Opérations assurées par le SMICTOM

Les communautés d'agglomération et de communes adhérentes au SMICTOM lui ont délégué la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers.

Le SMICTOM a quant à lui transféré la compétence valorisation/traitement des déchets et gestion des déchèteries aux syndicats suivants : le SMITOM-LOMBRIC, le SIREDOM, BEGEVAL et SMETOM de la Vallée du Loing (par convention).

2 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS



Caractéristiques des collectes assurées par le SMICTOM

COLLECTE EN PORTE-À-PORTE EN 2023

Modalités de collecte selon les flux	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% de la population desservie	Données de collecte en kg/hab desservi/an
Collecte des ordures ménagères résiduelles (sans GPO)*	Prestataires AUBINE KUTLER	C1 à C6	Habitat pavillonnaire Bac gris compartimenté couvercle marron ou bac simple couvercle bordeaux	91 %	232
			Habitat collectif Bac gris couvercle bordeaux		
			En sacs (dans 2 centres-villes)		
Collecte des déchets verts	Prestataires AUBINE KUTLER	C0.5 à C2	Bac gris compartimenté couvercle marron ou bac simple couvercle marron	60 %	42
Collecte sélective du verre	Prestataires AUBINE KUTLER	C1	Habitat pavillonnaire Bac gris compartimenté couvercle jaune	80 %	25
			Habitat collectif Bac gris couvercle vert		
Collecte sélective des emballages et journaux-magazines (sans GPO)*	Prestataires AUBINE KUTLER	C0.5 à C2	Habitat pavillonnaire Bac gris compartimenté couvercle jaune ou bac simple couvercle jaune	91 %	46
			Habitat collectif Bac gris couvercle jaune		
Collecte des encombrants	Prestataires AUBINE KUTLER	2 à 4 fois par an	En tas sur la voie publique	2 %	0,4

* GPO = gros producteurs d'ordures

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

SECTEUR A

Collecte selon les flux	Type de borne	Nombre de bornes	Communes concernées
Collecte des ordures ménagères résiduelles	Semi-enterrées et enterrées	35 semi-enterrées 49 enterrées	Avon, Champagne-sur-Seine, Fontainebleau, Moret-Loing-et-Orvanne (Ecuelles et Veneux-Les Sablons), Samoreau
Collecte sélective des emballages et papiers	Semi-enterrées et enterrées	32 semi-enterrées 44 enterrées	
Collecte sélective du verre	Semi-enterrées et enterrées	23 semi-enterrées 28 enterrées	

SECTEUR B (ex-Pays de Bière)

Collecte selon les flux	Type de borne	Nombre de bornes	Communes concernées
Collecte sélective des emballages, et papiers	Aériennes et enterrées	2 aériennes 18 enterrées	Arbonne-la-Forêt, Barbizon Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole
Collecte sélective du verre	Aériennes et enterrées	3 aériennes 39 enterrées	

SECTEUR C (bornes SIREDOM)

Collecte selon les flux	Type de borne	Nombre de bornes	Communes concernées
Collecte sélective des emballages, et papiers	Aériennes et enterrées	2 aériennes et 8 enterrées	Boissy-aux-Cailles, Le Vaudoué, Noisy-sur-Ecole, Tousson
Collecte sélective du verre et des flacons de parfum	Aériennes et enterrées	4 aériennes et 11 enterrées	

SECTEUR D

Collecte selon les flux	Type de borne	Nombre de bornes	Communes concernées
Collecte des ordures ménagères résiduelles	Enterrées	2 enterrées	La Chapelle-la-Reine
Collecte sélective des emballages, et papiers	Enterrées	2 enterrées	La Chapelle-la-Reine
Collecte sélective du verre	Aériennes et enterrées	12 aériennes et 4 enterrées	Achères-la-Forêt, La Chapelle-la-Reine, Recloses, Ury

En remplacement des bornes aériennes ou regroupement de bacs, le SMICTOM a progressivement implanté des conteneurs enterrés et semi-enterrés sur certaines communes du territoire. En effet, cette mise en place vise plusieurs objectifs : améliorer le cadre de vie, faciliter l'accès aux conteneurs et améliorer la qualité du tri dans certains collectifs denses.

Organisation de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective sur le territoire du SMICTOM

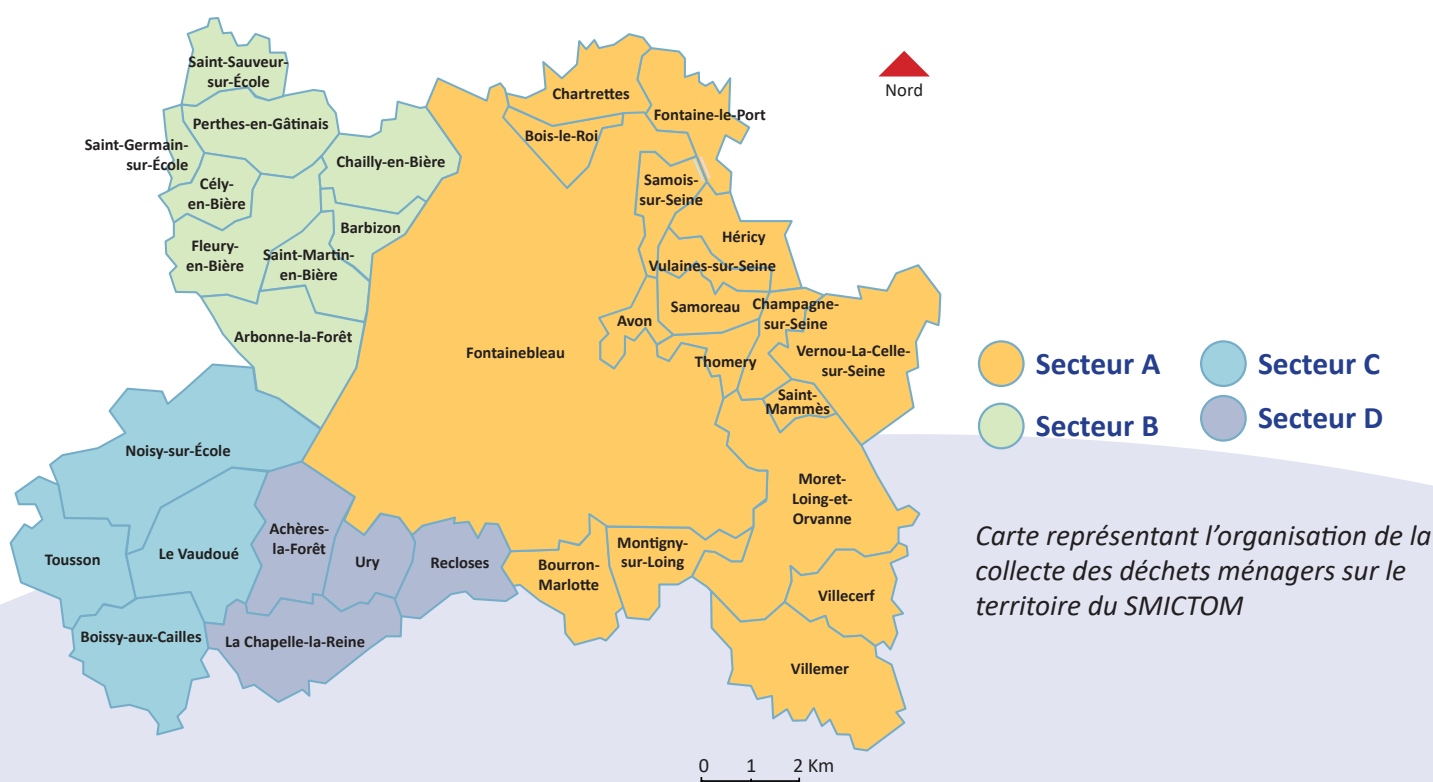
Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 14/11/2024
ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



Réalisée par le groupement AUBINE-KUTLER dans le cadre du marché notifié en avril 2014 puis renouvelé au 1^{er} février 2023, la collecte des principaux flux de déchets ménagers s'effectue donc sur la quasi-totalité des communes du SMICTOM selon le mode présenté ci-dessus. Des exceptions sont faites pour la collecte des ordures ménagères dans les hypercentres de Fontainebleau et de Moret-sur-Loing (Moret-Loing-et-Orvanne) car elle s'effectue en bacs (exceptionnellement en sacs ou modulos).

Suivant la taille et le choix des communes, on distingue des fréquences de collecte des ordures ménagères différentes : de 6 fois par semaine pour l'hypercentre de Fontainebleau à une fois par semaine pour les communes rurales ou semi-rurales. De la même façon, la fréquence de collecte des emballages et papiers varie de 2 fois par semaine à une fois toutes les 2 semaines.

Du fait de la modification du périmètre du SMICTOM au cours des dernières années, le territoire est divisé en 4 secteurs de collecte (carte ci-dessous).



Evolution de la collecte sélective en 2023

Depuis le 1^{er} février 2023, le SMICTOM a entamé une démarche de modernisation de son service avec une harmonisation du schéma de tri et la généralisation, sur l'ensemble de son territoire, de la collecte en porte-à-porte des emballages et des papiers.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les secteurs A et B sont passés à l'extension des consignes de tri (ECT), harmonisant ainsi les consignes sur l'ensemble du territoire.

Les anciennes colonnes d'apport volontaire pour les journaux-magazines sur le secteur B ont été transformées en colonnes d'emballages et papiers mélangés.

SECTEUR A :

Pour l'habitat pavillonnaire :

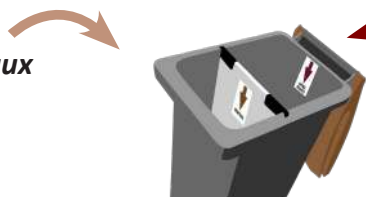
la collecte en porte-à-porte concerne 3 ou 4 flux différents avec mise à disposition de bacs simples ou compartimentés.

Emballages et papiers



Emballages en verre

Végétaux

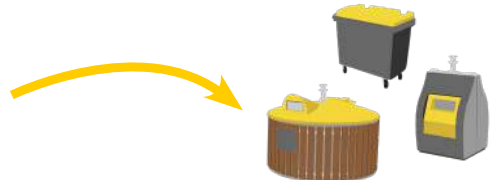


Ordures ménagères

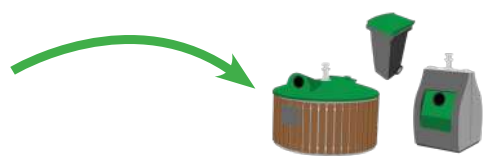
Pour l'habitat collectif :

- la collecte en porte-à-porte concerne 3 flux différents avec distribution de bacs simples.
- la collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés concerne 2 ou 3 flux.

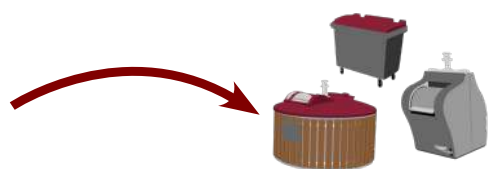
Emballages et papiers



Emballages en verre



Ordures ménagères



SECTEUR B :

Pour l'habitat pavillonnaire :

la collecte en porte-à-porte concerne 3 flux différents.

Emballages et papiers



Ordures ménagères



Végétaux



Emballages en verre



Pour l'habitat collectif :

- la collecte en porte-à-porte concerne 2 flux différents avec distribution de bacs simples.
- la collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés concerne 2 flux.

Emballages et papiers



Ordures ménagères



Emballages en verre

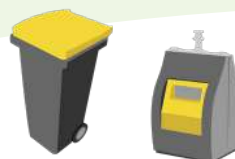


● SECTEUR C :

Pour l'habitat pavillonnaire et collectif : la collecte en porte-à-porte concerne 2 flux différents.

Les emballages en verre sont collectés en points d'apport volontaire. Il existe également des bornes d'apport volontaire "emballages et papiers" pour les résidences secondaires.

*Emballages
et papiers*



*Ordures
ménagères*



*Emballages
en verre*

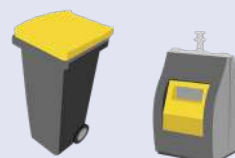


● SECTEUR D :

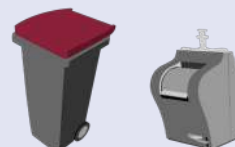
Pour l'habitat pavillonnaire et collectif : la collecte en porte-à-porte concerne 2 flux différents.

Les emballages en verre sont collectés en points d'apport volontaire. Il existe également des bornes d'apport volontaire "emballages et papiers" et "ordures ménagères" pour l'habitat collectif et les résidences secondaires.

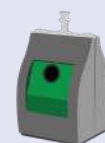
*Emballages
et papiers*



*Ordures
ménagères*



*Emballages
en verre*



Les déchets des professionnels : la collecte des déchets assimilés

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024



ID : 077-200070779-20241108-2024_S117-DE'S

Cette collecte s'effectue en même temps que la collecte des ordures ménagères des professionnels (commerçants, entreprises...) du service public d'élimination des déchets qui produisent des quantités d'ordures ménagères supérieures à celles d'un ménage.

Pour financer ce service, le SMICTOM a institué depuis juin 2001 la redevance spéciale. Chaque professionnel utilisateur de ce service paye donc annuellement une redevance spéciale calculée en fonction de la quantité de déchets éliminés.

Le travail de suivi des quantités présentées à la collecte est effectué par les ambassadeurs du tri du SMICTOM ou par le collecteur.

299 redevables pour
6261 tonnes
de déchets assimilés

Bilan des redevables du SMICTOM

	Nombre de redevables	Tonnages produits par les redevables
2009	239	6193
2010	254	6344
2011	231	5959
2012	241	6006
2013	247	5937
2014	247	5750
2015	255	5880
2016	260	5773
2017	260	5754
2018	269	5603
2019	251	5529
2020	251	5718
2021	259	5725
2022	295	6108
2023	299	6261

La collecte des encombrants

Ce service assuré par le groupement AUBINE-KUTLER est aujourd'hui limité à quelques communes. Depuis l'ouverture du réseau de déchèteries au début des années 2000, de nombreuses communes ont décidé de supprimer ce service.

Afin de permettre la valorisation des encombrants exigée par la réglementation, le service de collecte de ces déchets en porte-à-porte a évolué pour laisser place à un service individualisé.

43 tonnes d'encombrants ont été collectées en 2023 sur les communes de Boissy aux-Cailles, Le Vaudoué, Noisy-sur-Ecole et Tousson.

Cette collecte sera arrêtée en fin d'année 2024 et remplacée par le service Allo Déchets.

Suppression des collectes
en porte-à-porte des
encombrants

Le service Allo Déchets

Avec l'arrêt de la collecte en porte-à-porte des encombrants, le syndicat a mis en place un service de collecte à domicile sur appel téléphonique afin de permettre une valorisation de ces déchets.

L'objectif du service est de se substituer à l'habitant qui ne peut se rendre en déchèterie. Financé en majorité par le SMICTOM, seule une petite partie du coût reste à la charge de l'utilisateur.

Vingt-sept communes sont couvertes par le service en 2023.

Les objets en bon état sont triés et proposés à la recyclerie Envie d'R pour leur offrir une seconde vie.

En 2023, l'utilisation du service Allo Déchets a très sensiblement diminué avec environ -10% de demandes enregistrées par rapport à l'année précédente.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024



ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DEcte à



Résultats de la collecte sélective en 2023

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



Au global,
39 530 tonnes collectées
en 2023

Tonnages collectés en 2023 et performances de collecte

	Données du SMICTOM 2023		Données comparatives Ile de France et Seine et Marne	
	Tonnages totaux	Performances en kg/hab	Performances en Kg/hab Ile-de-France 2022	Performances en Kg/hab Seine-et-Marne 2020
Ordures ménagères (avec assimilées)	26 267	250	268	279
Emballages/journaux-magazines	5 253	50	40	40
Verre	3 482	33	21	22
Déchets verts	4 424	42	18	35
Déchets Alimentaires	61	1	1	0
Encombrants (hors déchèterie)	43	0,4	25	17
TOTAL	39 530	376	373	393

Tonnages des différents flux collectés par le SMICTOM

Une production de déchets ménagers et assimilés en baisse

Des performances de collecte sélective supérieures à la moyenne francilienne

Après une baisse en 2022, la production d'ordures ménagères est de nouveau en diminution en 2023 alors même qu'ont été intégrés pour la première fois les tonnages du secteur D, collecté par nos services depuis le 1^{er} février 2023.

Les performances de collecte se mesurent par le poids collecté par habitant pour chacun des flux.

Les performances atteintes sur le territoire du SMICTOM sont bonnes :

- La production d'ordures ménagères est en baisse, **en-dessous de la moyenne régionale et départementale.**
- Concernant les emballages, le verre et les déchets verts, les performances par habitant **dépassent significativement les performances moyennes d'Ile-de-France.**

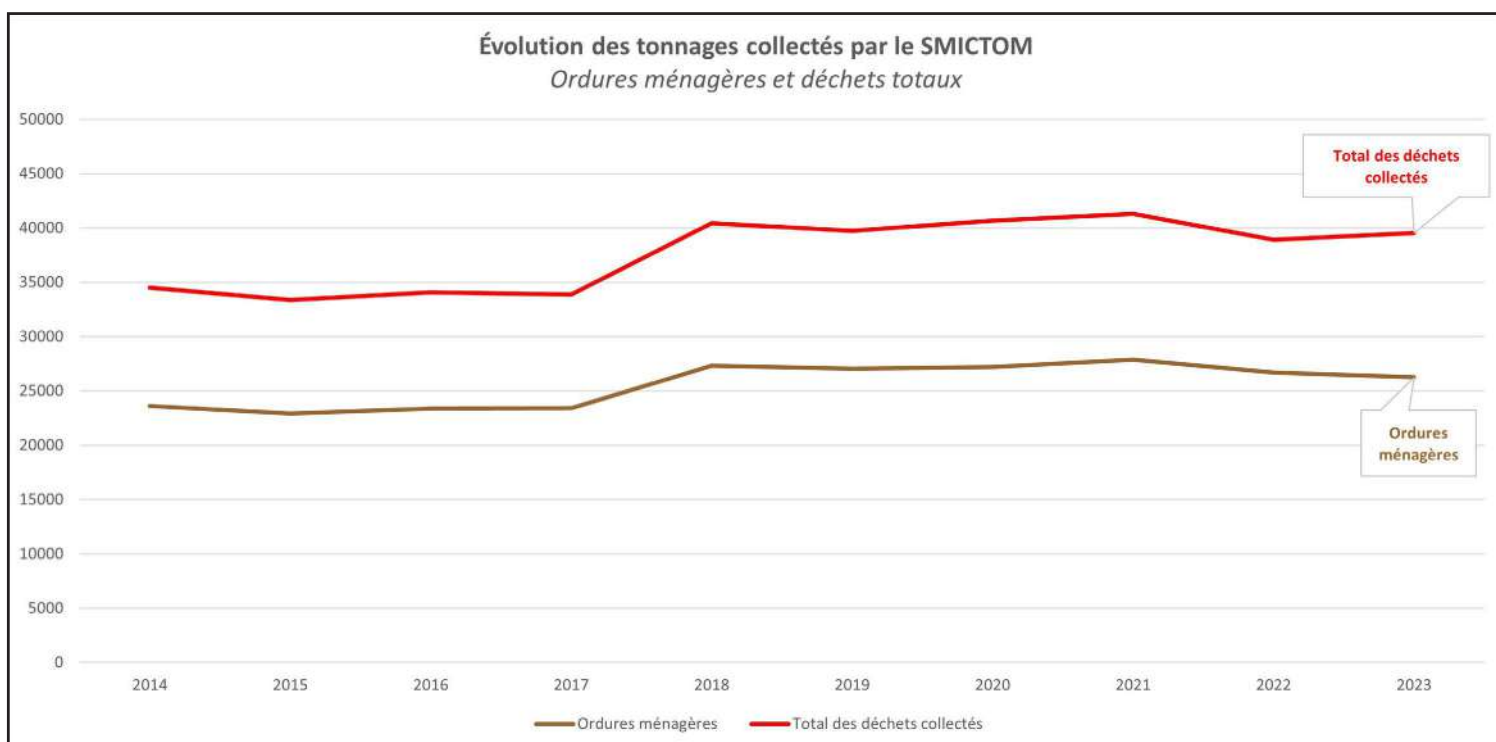
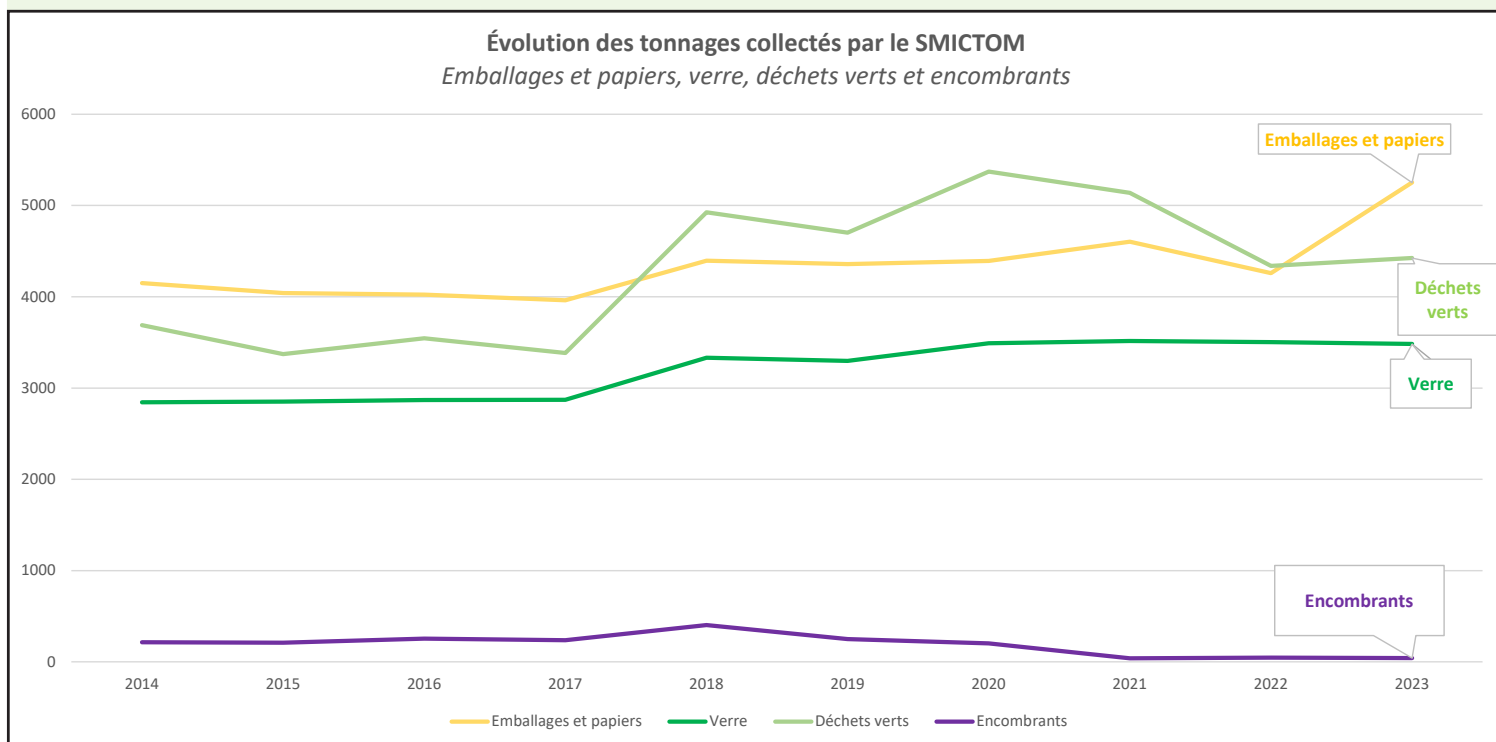
Évolution des tonnages collectés par le SMICTOM depuis 2014

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



À noter, l'augmentation marquée de 2018 correspond à l'extension du périmètre de compétence du syndicat.

L'évolution des courbes en 2023 montre une légère augmentation globale de la production de déchets de 1.6%.

Cette hausse s'explique par l'intégration des tonnages de déchets des communes d'Achères-la-Forêt, La Chapelle-la-Reine, Recloses et Ury collectées par les services du SMICTOM depuis le 1er février 2023. Pour rappel, ces communes étaient auparavant collectées par le SMETOM de la Vallée du Loing (via une convention avec le SMICTOM) et leurs tonnages ne figuraient pas dans nos rapports annuels.

On note une forte augmentation des tonnages d'emballages ménagers et papiers **(+ 23%)**, qui illustre l'intégration par les habitants des nouvelles consignes de tri depuis le 1er janvier 2023.

Une partie de ces nouveaux déchets recyclables provenant des ordures ménagères, **ce flux est en baisse de près de 2%**.

Les tonnages végétaux qui avaient fortement baissé en 2022 (en raison des sécheresses au printemps et en été) repartent légèrement à la hausse **(+2%)**.

Le verre est en légère baisse de 1%.

La quantité globale de déchets produit par habitant est en baisse de 3.7% par rapport à 2022, récompensant les initiatives du syndicat en matière de prévention des déchets et reflétant la prise de conscience des habitants et collectivités en faveur de la réduction des déchets.

L'obligation du tri à la source des biodéchets intervenant au 1^{er} janvier 2024 et la poursuite des actions de sensibilisation au tri viendront renforcer la tendance à la baisse de la production des ordures ménagères dans les années à venir.

Remarque :

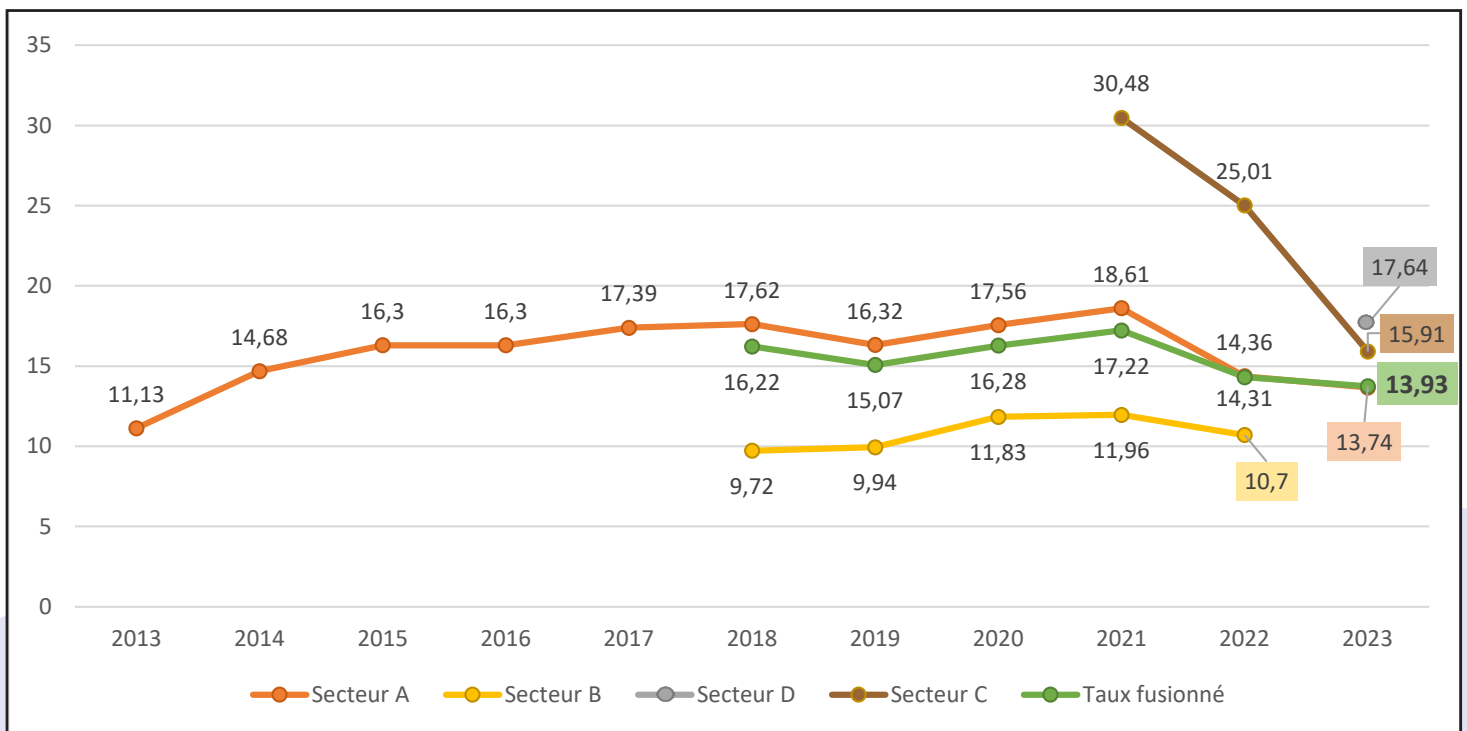
Chaque commune peut voir ses résultats de collecte 2023 dans les « fiches adhérents » de l'Annexe 1



Un taux de refus moyen de 13,93 % en 2023

Pour mesurer la qualité de la collecte sélective dans les communes des caractérisations sont effectuées mensuellement : prélèvement d'un échantillon d'emballages et papiers collectés sur le SMICTOM, tri manuel de cet échantillon et mesure des éléments indésirables appelés « refus de tri ».

Évolution des taux de refus moyen annuels



Depuis 2013, la qualité des emballages triés par les habitants du SMICTOM est globalement bonne.

Taux de refus 2022 = 14,31%

Taux de refus 2023 = 13,93%

Après une première diminution en 2022, les taux de refus continuent à s'améliorer, notamment sur le secteur C de -9,1%.

La sensibilisation au tri a été l'objet de nombreuses interventions et une communication régulière a été réalisée pour rappeler les bonnes pratiques. Un guide du tri a été distribué sur tout le territoire avec les calendriers de collecte. Les nouvelles consignes, plus cohérentes, ont reçu un accueil favorable, facilitant le geste du tri.

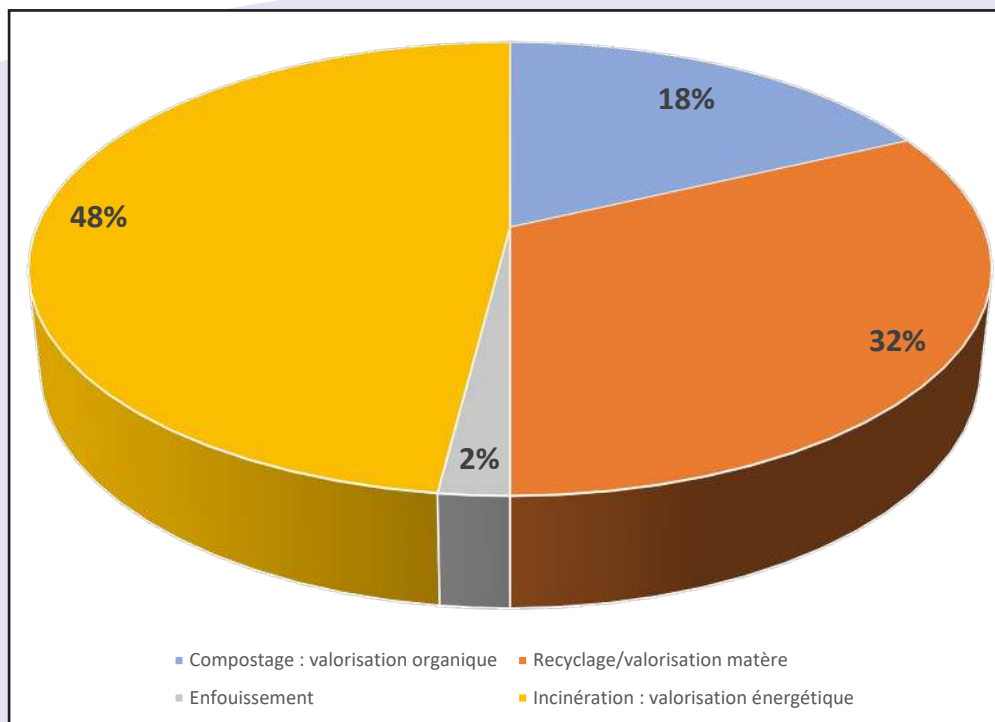


Composition moyenne (en %) des emballages et papiers collectés en 2023



	Secteur A et B (communes avec traitement au SMITOM-LOMBRIC)	Secteur C (communes avec traitement au SIREDOM)	Secteur D (communes avec traitement au BGV)
Erreurs de tri	14	16	18
Tetrapack	2	1	1
Métaux (acier, aluminium)	4	5	8
Plastiques	19	19	17
Cartons	37	29	26
Papiers	24	29	30

Traitement/valorisation des déchets collectés par le SMICTOM



En 2023, **98 % des déchets collectés** par le SMICTOM ont été orientés vers **une filière de valorisation**.

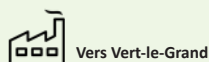
Les installations de traitement

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



Vers Vert-le-Grand



Centre de tri et unité de valorisation énergétique



Centre d'enfouissement technique



Plateforme de compostage



Quai de transfert



Déchèterie



Pour réduire les coûts de transports et les nuisances associées, les ordures ménagères, les emballages et le verre collectés sur une grande partie du territoire du SMICTOM **transitent en premier lieu par un quai de transfert** (secteur A et B). Les déchets sont alors regroupés avant d'être acheminés vers les sites de traitement et de valorisation.

Pour les secteurs C et D, les déchets sont transportés directement vers les exutoires (Vert-le-Grand et Pithiviers).

- les ordures ménagères résiduelles sont transférées vers des Unités de Valorisation Énergétique ;
- les emballages et papiers rejoignent les centres de tri pour être recyclés ;
- le verre est directement acheminé chez le repreneur pour être valorisé ;
- les végétaux sont directement compostés sur une plateforme de compostage ;
- les encombrants qui sont encore collectés en porte-à-porte sont enfouis sur le Centre d'Enfouissement Technique de Classe 2 de Moisenay.

Caractéristiques du réseau de déchèteries

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



• Réseau de déchèteries du SMITOM-LOMBRIC (voir carte)

- Vulaines-sur-Seine pour 30 855 habitants
- Le Châtelet en Brie pour 22 000 habitants (dont 11 760 du SMICTOM)
- Bourron-Marlotte pour 21 937 habitants
- Ecuelles (Moret-Loing-et-Orvanne) pour 21 431 habitants
- Orgenoy pour 17 499 habitants (dont 10 656 du SMICTOM)

Nombre de déchèteries du SMITOM-LOMBRIC	5
Tonnage global entrant 2022	14 677 Tonnes
Maîtrise d'ouvrage	SMITOM-LOMBRIC
Mode d'exploitation	Prestataire GENERIS
Jours d'ouverture	7 jours par semaine
Accueil des déchets dangereux des ménages	Oui
Accès aux professionnels (artisans, commerçants)	Oui, sous conditions

Caractéristique du réseau de déchèteries du SMITOM-LOMBRIC sur le territoire du SMICTOM

NB : chiffres non exploitables pour les autres déchèteries du territoire (relevant du SIREDOM et du SMETOM de la Vallée du Loing)

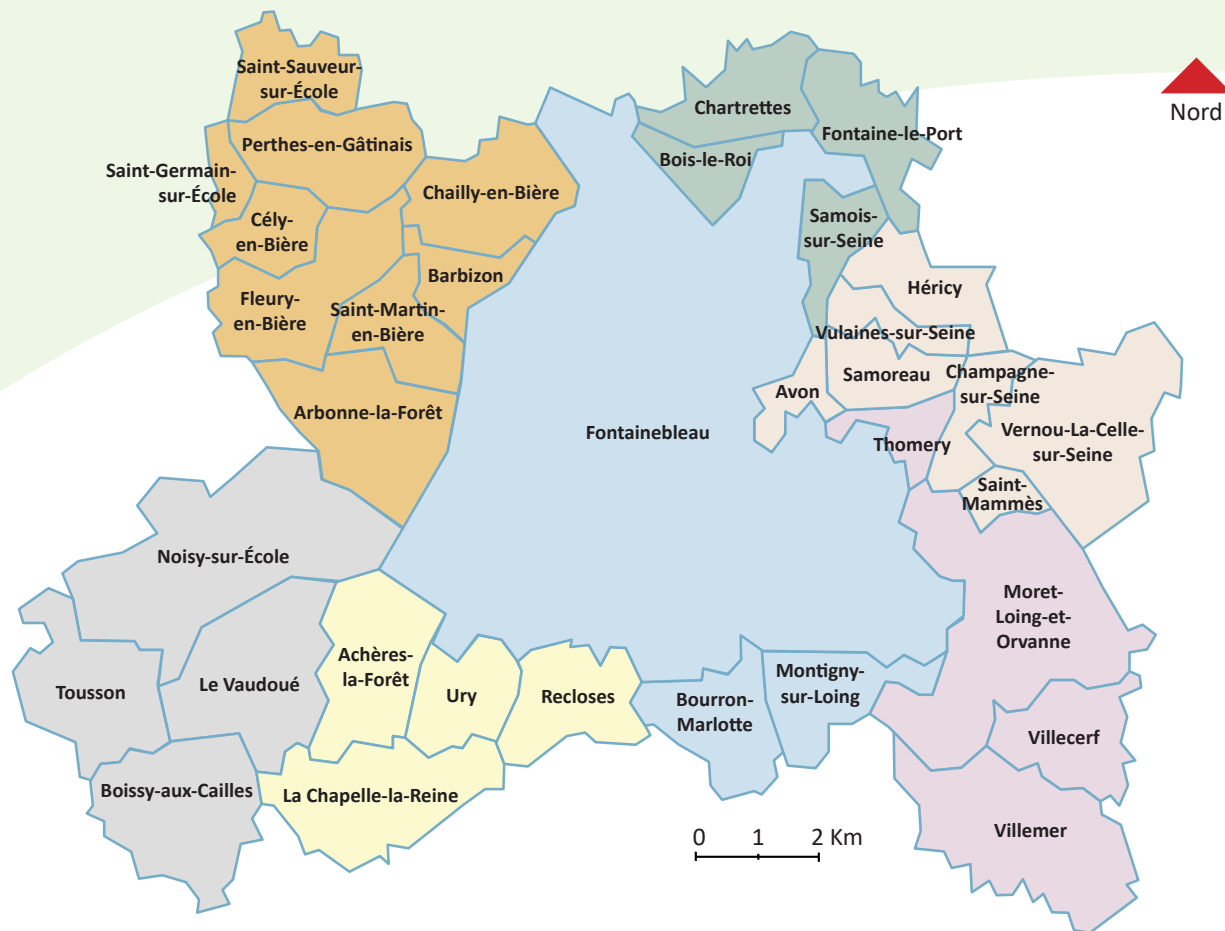
• Les déchèteries du SIREDOM (voir carte ci-contre)

- Éco-centre de Milly-la-Forêt
- Éco-centre d'Amponville
- Éco-centre de Noisy-sur-Ecole (déchets verts uniquement) – fermé au public depuis 2022

Un volume de **750 tonnes de déchets** a été apporté par les habitants du SMICTOM sur les éco-centres du SIREDOM.

• Les déchèteries du SMETOM de la Vallée du Loing (voir carte ci-contre)

Les habitants du secteur D ont accès aux déchèteries de La Chapelle-la-Reine et Saint-Pierre-les-Nemours gérées par le SMETOM.



Carte représentant le réseau de déchèteries

Déchèteries du SMITOM-LOMBRIC

- Déchèterie de Bourron-Marlotte
- Déchèterie du Châtelet-en-Brie
- Déchèterie d'Écuelles (Moret-Loing-et-Orvanne)
- Déchèterie d'Orgenoy
- Déchèterie de Vulaines-sur-Seine

Éco-centres du SIREDOM

- Éco-centre de Milly-la-Forêt
- Éco-centre d'Amponville
- Éco-centre de Noisy-sur-École (déchets verts uniquement) - fermé au public en 2022

Déchèteries du SMETOM de la Vallée du Loing

- Déchèterie de La Chapelle-la-Reine
- Déchèterie de Saint-Pierre-lès-Nemours

Un réseau de 9
déchèteries



Ces déchèteries accueillent les végétaux, le tout-venant incinérable, le tout-venant non incinérable, les cartons d'emballages, les pneus déjantés, les piles, les batteries, les huiles de vidange, les métaux, les gravats, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, les ampoules, les Déchets ménagers spéciaux (peinture, batterie, solvant...), le fibrociment (sauf la déchèterie de La Chapelle-la-Reine) et les cartouches d'imprimantes.

3 COÛT DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les modalités d'exploitation et les prestations rémunérées par le SMICTOM à des entreprises sous contrat

Les marchés publics

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations en 2023 en € TTC
VEOLIA	Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés	Marché public de 8 ans Avenant n°3	31 mai 2022 31 janvier 2023	5 568 013,97 €
		Marché public de gré à gré 1 an 11 mois	31 décembre 2024	
SULO	Fourniture de bacs	Accord-cadre de 4 ans	30 novembre 2024	342 998,52 €
SULO	Fourniture de composteurs en plastique et bioseaux	Accord-cadre de 4 ans	2 janvier 2026	48 864,60 €
Association Emeraude	Fourniture de composteurs en bois	Accord-cadre de 4 ans	2 janvier 2026	192 629,64 €
SULO	Fourniture de conteneurs enterrés	Accord-cadre de 4 ans	31 mars 2024	31 690,90 €
VEOLIA	Maintenance des conteneurs enterrés	Accord-cadre de 4 ans	31 mars 2024	27 918 €
STRADANOVA	Travaux de Génie civil pour l'implantation des conteneurs enterrés	Accord-cadre de 4 ans	31 mars 2024	93 655,20 €
IN'PACT (ex AIPRéFon)	Maintenance du parc de bacs Livraison des composteurs	Accord-cadre de 4 ans	31 mars 2024	431 475 €
IN'PACT (ex AIPRéFon)	Service Allo déchets	Accord-cadre de 4 ans	4 octobre 2025	317 311,21 €
KUTLER	Maintenance du parc de bacs roulants	Accord-cadre de 4 ans	31 juillet 2027	20 632,39 €
WIN BIN FM Développement	Fourniture, installation et maintenance d'abris-bacs à biodéchets et fourniture de bioseaux	Accord-cadre de 4 ans	23 juillet 2026	1 128 €
			Total	7 076 317,43 €

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



La délégation de service public

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



Nom de l'établissement public	Nature de la prestation	Type de contrat et durée échéance	Montant annuel des prestations en 2023 en € TTC
SMITOM-LOMBRIC	Traitement / Valorisation des déchets ménagers	Délégation de Service Public	6 625 079,83 € (cotisation + traitement)
SIREDOM	Traitement / Valorisation des déchets ménagers	Délégation de Service Public	339 155,92 €
SMETOM	Collecte et traitement / Valorisation des déchets ménagers	Convention	249 670,50 €
BGV	Traitement des déchets ménagers et assimilés	Convention	244 892,96 €

Les indicateurs économiques

Les indicateurs fournis ci-dessous servent à exprimer les coûts de gestion des déchets du SMICTOM pour l'année 2023. Il s'agit donc d'une approche différente de l'approche budgétaire.

Les indicateurs de coûts

	Indicateurs économiques année 2023 du SMICTOM	Montant total	En €/hab
COÛT du service public de gestion des déchets	Prestations de maintenance, collecte et traitement	9 791 255,63 €	93 €
	Contributions versées au SMITOM et SIREDOM (cotisation annuelle)	3 678 074,47 €	35 €
	Frais de fonctionnement du SMICTOM (frais d'administration, de communication, de personnel ...)	1 645 211,03 €	15,65 €
	Amortissements des biens	518 073,63 €	4,93 €

Les indicateurs de financement

	Indicateurs économiques année 2023 du SMICTOM	Montant total	En €/hab
FINANCEMENT du service public de gestion des déchets	Contributions des collectivités adhérentes	14 441 567,16 €	137,45 €
	Contributions perçues dans le cadre de la redevance spéciale	1 168 908,21 €	11,12 €
	Soutien éco organismes et subventions	721 167,06 €	6,86 €

Les contributions des collectivités adhérentes

Votées en début d'année, les participations des collectivités adhérentes couvrent les charges de collecte, de traitement, de maintenance, d'achat des bacs ainsi qu'aux charges de fonctionnement du SMICTOM. Elles sont fonction des tonnages collectés, des services rendus et de la population desservie. Elles font l'objet d'un réajustement l'année suivante en fonction des tonnages effectivement générés.

En 2023, les participations ont connu une sensible augmentation de 4,54 %.



La redevance spéciale

Pour chaque professionnel assujéti, le montant de la redevance spéciale est calculé sur la base des litrages déclarés et contrôlés des bacs « ordures ménagères ». La TEOM de l'année précédente étant déduite.

Le coût pour 2023 est de 0,04344 €/litre.

	Coût / Litre	Produit perçu par le SMICTOM*	Nombre de redevables
2003	0,027 €	528 521 €	127
2004	0,029 €	770 209 €	194
2005	0,030 €	818 495 €	205
2006	0,031 €	894 027 €	207
2007	0,032 €	890 142 €	201
2008	0,032 €	840 097 €	240
2009	0,034 €	926 466 €	239
2010	0,034 €	899 771 €	254
2011	0,036 €	905 095 €	231
2012	0,038 €	994 313 €	241
2013	0,038€	945 660 €	247
2014	0,038€	945 660 €	247
2015	0,038€	945 554 €	255
2016	0,039€	957 162 €	260
2017	0,039€	940 075 €	260
2018	0,039€	955 161 €	269
2019	0,04056 €	1 037 276 €	251
2020	0,04056 €	817 573 €	251
2021	0,04056 €	986 322 €	259
2022	0,04056 €	1 100 281 €	295
2023	0,04344 €	1 168 908 €	299

* produit du versement aux communes (80%)

En 2023, **299 conventions** ont été signées.

Le montant perçu est de **1 168 908 €**.

4 MESURES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS ET DÉTOURNEMENTS DE FLUX D'ORDURES MÉNAGÈRES

Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 14/11/2024
ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLP)

En 2017, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau a lancé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) deuxième génération qui s'étend jusqu'en 2023.

Le PLPDMA du SMICTOM décline localement les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, venue renforcer les objectifs de prévention des déchets déjà fixés par le Grenelle de l'Environnement, et ceux de la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire promulguée le 10 février 2020 :

- réduire de 15 % les déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 (par rapport à 2010) ;
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (d'ici 2025) ;
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (d'ici 2025) ;
- réduire de 20 % la consommation de plastiques à usage unique d'ici 2025 (par rapport à 2018)
- réduire de 50 % la consommation de bouteilles plastiques d'ici à 2030 (par rapport à 2020) ;
- réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici à 2030 (par rapport à 2015) ;
- au moins 20 % des produits acquis par les collectivités territoriales issus du réemploi ou du recyclage ;
- obligation du tri à la source des biodéchets pour tous au 31 décembre 2023 ;

Pour l'atteinte de ces objectifs, plusieurs axes ont été retenus pour la période 2017-2023 :

Mesures de prévention menées durant l'année 2023 par le SMICTOM

Sensibiliser les publics à la prévention des déchets

Réduire les déchets des collectivités locales et services associés

Renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets

Améliorer les pratiques d'achats et renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire

Promouvoir la seconde vie des objets

Améliorer la prévention et la gestion des déchets d'entreprises

La gestion de proximité des biodéchets

Le compostage pour une réduction des déchets à la source

Afin de favoriser les actions de développement durable, le SMICTOM propose, grâce au soutien financier de la Région Ile-de-France, des composteurs individuels à prix très avantageux.

Le compostage est une pratique éco-citoyenne qui permet de réduire à la source les quantités d'ordures ménagères produites et par conséquent les coûts de collecte ainsi que le traitement par incinération. La valorisation des déchets in situ permet en outre la production d'un fertilisant naturel, le compost.

Inchangé depuis 2009, le prix de vente des composteurs a été réévalué en 2022.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



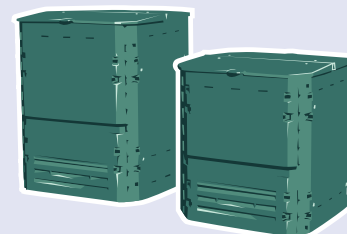
Les différents composteur	Bois 400 litres	Bois 800 litres	Plastique 400 litres	Plastique 600 litres
Prix d'achat TTC SMICTOM	65,11 €	90,68 €	53,28 €	73,56 €
Participation SMICTOM	33,11 €	51,68 €	28,28 €	40,56 €
Prix unitaire de vente aux particuliers	32 €	39 €	25 €	33 €

Nombre de composteurs distribués par an

2003	247
2004	207
2005	239
2006	146
2007	165
2008	197
2009	378
2010	320
2011	389
2012	227
2013	283
2014	293
2015	306
2016	438
2017	367
2018	515
2019	778
2020	673
2021	845
2022	688
2023	1419



1419 composteurs individuels livrés en 2023



Depuis 2002,
9 244 composteurs ont été livrés sur l'ensemble du syndicat

L'année 2023 a vu une explosion de la demande en composteurs (+106%), liée à l'anticipation de l'obligation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023.

Devant les objectifs de réduction des déchets, le SMICTOM renforce chaque année la communication sur le compostage individuel et collectif.

Trois objectifs sont visés :

- trouver des relais pour transmettre le savoir et l'envie de la pratique du compostage.
- mieux former à la pratique du compostage : plutôt que de promouvoir l'achat de composteurs, il s'agit de valoriser la pratique du compostage.
- former les enfants dès le plus jeune âge à cette pratique éco-citoyenne.

La thématique du compostage connaît année après année un succès grandissant.

En 2023, **41 animations** ont été réalisées sur ce sujet.

• Liste des établissements dans lesquels des animations scolaires sur le compostage ont été réalisées en 2023 :

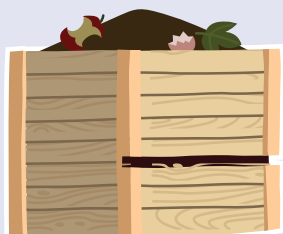
- Ecole primaire du Haut Changis à Avon
- Collège La Vallée à Avon
- Ecole primaire Jean-François Millet à Avon
- Ecole primaire Les Viarons à Bois-le-Roi
- Centre de loisirs de Cély-en-Bière (CAPF)
- Ecole primaire Saint-Gilles à Champagne-sur-Seine
- Ecole primaire Les Tilleuls à Chartrettes
- Lycée Jeanne d'Arc Saint-Aspais à Fontainebleau
- Centre de loisirs d'Héricy
- Ecole élémentaire Jean Carcy à Héricy
- Ecole élémentaire de Recloses
- Ecole maternelle Rose Charmeux à Thomery
- Ecole primaire d'Ury
- Ecole maternelle Alexandre Chevrier à Veneux-Les Sablons
- Ecole élémentaire Alexandre Chevrier à Veneux-Les Sablons
- Ecole élémentaire de Vulaines-sur-Seine

• En 2023, le SMICTOM a accompagné deux nouveaux établissements dans la mise en œuvre du compostage :

- Ecole des Viarons à Bois-le-Roi
- Ecole Les Petites Ruches à Veneux-Les Sablons (Moret-Loing-et-Orvanne)



Au total sur le territoire, **49 établissements scolaires ou périscolaires et deux restaurants scolaires ont conduit des projets de compostage en partenariat avec le SMICTOM.** Dans ce cadre, le syndicat se charge de la formation du personnel et des élèves, du dimensionnement et de la fourniture du matériel et assure un suivi régulier des composteurs.





Concernant le compostage collectif, 18 résidences ou quartiers pavillonnaires sont équipés de composteurs.

Le SMICTOM accompagne les résidences dans la pratique du compostage en pied d'immeuble :

- fourniture du matériel (composteurs et bioseaux),
- sensibilisation et formation des habitants,
- communication et aide pour la première récolte.

En 2023, cinq nouvelles résidences ou quartiers ont été accompagnés par le SMICTOM dans leurs projets de compostage collectif :

- Résidence Les Cénelles Champagne-sur-Seine (Val du Loing Habitat)
- Résidence du Bois Fleury Avon
- Résidence Le Val Vert Avon
- Résidence Bernard Palissy Avon
- Résidence 24 rue de l'Arbre Sec Fontainebleau

En collaboration avec l'association « Compost et Nous » pour l'implantation de points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires sur la commune de Fontainebleau, les projets suivants ont été menés :

- Cimetière Fontainebleau et Square Joséphine : site de compostage dédié aux déchets collectés sur le marché de Fontainebleau par l'association en partenariat avec la Mairie de Fontainebleau
- Rue Guérin (anciennement place Descamps) Fontainebleau : site de compostage de quartier géré par l'association en partenariat avec la Mairie de Fontainebleau
- Fourniture de composteurs pour la mise en maturation du compost sur le terrain de l'association Compost et Nous Avon
- Résidence Jean Becquerel Fontainebleau : site de compostage en pied d'immeuble (résidence privée) géré par l'association
- Résidence Les Ecuries du Roy : site de compostage en pied d'immeuble (résidence privée) géré par l'association

Le syndicat a également mené un projet au jardin pédagogique viticole de Thomery.



Le SMICTOM accompagne également les communes dans la mise en place du compostage des déchets verts des espaces publics et cimetières. En 2023, les communes d'Héricy et Samois-sur-Seine ont testé la mise en place de composteurs et/ou d'une table de récupération des pots et jardinières. Le principe consiste à mettre en libre-service les jardinières et pots qui peuvent être réutilisés au lieu de les jeter à la poubelle.

De plus, des composteurs ont été installés à proximité des gymnases communaux Henry Chapu et Lucien Martinel à Fontainebleau, ainsi qu'à l'accueil de loisirs de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau à Cély-en-Bière.

La collecte et la valorisation des biodéchets

Les déchets alimentaires composent une part importante des ordures ménagères (en moyenne sur le territoire du SMICTOM). Les restaurants scolaires produisent une part encore plus importante de ces déchets.

Née de l'expérimentation de collecte séparée des déchets alimentaires menée depuis 2019 par le syndicat dans le cadre du projet « L'Assiette Durable », **la collecte de ces déchets se poursuit auprès de 3 établissements du territoire** : l'INSEAD et le lycée François Premier à Fontainebleau, le lycée Uruguay France à Avon.

En 2023, les tonnages collectés sont en hausse :



- INSEAD à Fontainebleau : **36,97 tonnes**
- Lycée Uruguay à Avon : **14,15 tonnes**
- Lycée François 1^{er} à Fontainebleau: **9,88 tonnes**

TOTAL = 61 tonnes collectées en 2023

De plus, **plusieurs opérations de sensibilisation** ont été réalisées sur la prévention des déchets alimentaires dans les établissements suivants :

- 16 animations scolaires « alimentation durable » dont une spécialement adaptée pour une classe de CAP du Campus UTEC d'Avon dans le cadre d'un projet sur la lutte contre le gaspillage menée par cette classe ;
- Bilan de la campagne de pesée des déchets réalisée en 2022 au Lycée JASA à Fontainebleau ;
- Campagne de pesée des déchets alimentaires à la résidence autonomie Jean Fontenelle à Avon ;
- Campagne de pesée des déchets alimentaires à l'école des Viarons de Bois-le-Roi (SERD).



L'éco-exemplarité des collectivités et des services associés

En 2023, le SMICTOM a accompagné les structures suivantes pour mettre leurs déchets :

- la commune de Chailly-en-Bière
- la commune de Vernou-la Celle-sur-Seine
- la SEM du Pays de Fontainebleau
- la ville de Fontainebleau pour ses gymnases municipaux
- les écoles communales de Bois-Le-Roi

Les objectifs poursuivis : réduire, réutiliser, recycler.

Tout comme les consommateurs, les collectivités et établissements publics se doivent de minimiser l'impact de leur consommation sur l'environnement et de limiter le gaspillage.

Il est indispensable que les collectivités montrent l'exemple en repensant leurs achats et l'utilisation du matériel afin de mieux maîtriser leur consommation.

Dans ce cadre, le SMICTOM propose d'accompagner les communes ou les établissements publics qui veulent s'engager dans une démarche éco-responsable.

Ces « projets globaux » débutent par un diagnostic des actions déjà mises en place. Une réflexion sur les pistes d'amélioration possibles est ensuite menée avec l'ensemble des services concernés pour prévenir et gérer au mieux les flux de déchets produits par la commune ou l'établissement.

Cela peut se traduire par la mise en place :

- du tri des emballages recyclables
- du tri et de la reprise des papiers d'écriture
- du compostage
- du tri et la reprise des piles
- de la sensibilisation au tri des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- de la Sensibilisation au tri du mobilier.

Depuis 2017, le SMICTOM a accompagné :

- 12 collectivités
- 16 établissements scolaires
- 2 établissements péri-scolaires.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



La reprise des textiles

La gestion des bornes de récupération des textiles par le SMICTOM, via des opérateurs de l'insertion professionnelle, permet un suivi renforcé du service afin de proposer une solution de proximité aux habitants pour valoriser vêtements, chaussures et autres accessoires.

Cette action, répondant aux objectifs du programme de prévention des déchets du syndicat, offre une seconde vie aux vêtements en bon état, et permet de recycler et de valoriser ceux qui ne peuvent être réemployés, évitant ainsi qu'ils soient incinérés avec les ordures ménagères.



61 bornes dans
27 communes

253 tonnes de
textiles collectées
en 2023



	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Nombre de bornes en 2023
Achère-La-Forêt	<i>pas de données</i>	3,2	1
Arbonne-La-Forêt	4,7	4,4	2
Avon	7,6	24,8	3
Barbizon	3,5	2,9	1
Bois-le-Roi	10,7	16,2	2
Cély-en-Bière	4,1	3,8	1
Chailly-en-Bière	6,5	6,9	1
Champagne-sur-Seine	21,3	20,7	5
Chartrettes	22,1	21,5	4
Fleury-en-Bière	3,7	3,5	2
Héricy	8,6	10,6	2
La Chapelle-la-Reine	<i>pas de données</i>	8,3	2
Le Vaudoué	4,9	6,1	4
Montigny-sur-Loing	15,2	16,7	4
Moret-Loing-et-Orvanne	22,2	22,2	6
Saint-Germain-sur-École	2,1	2,1	1
Saint-Martin-en-Bière	2,9	2,4	1
Saint Mammès	5,7	5,6	2
Saint-Sauveur-sur-École	3,1	4,1	2
Samois-sur-Seine	6,6	10,1	2
Samoreau	20,8	25,4	4
Thomery	10,2	12,7	3
Tousson	4,4	3,8	1
Ury	<i>pas de données</i>	1,2	1
Vernou-La-Celle	8,2	7,7	2
Villemer	3,1	2,6	2
Vulaines-sur-Seine	4,8	5,7	1
TOTAL	207	253	61

La production de déchets de textiles peut représenter jusqu'à 6 kg/hab/an. Sur le territoire du SMICTOM, **2,4 kg** sont aujourd'hui captés, soit **une hausse de 16%** par rapport à l'année 2022.

Pour atteindre cet objectif de 6kg/hab/an, il est nécessaire d'envisager de nouvelles implantations et de renforcer la communication auprès des habitants du territoire.

Collecter les papiers d'écriture pour favoriser leur recyclage

Depuis 2010, le SMICTOM a mis en place une collecte des papiers dits d'écriture, de bureau ou d'impression, destinée aux administrations, aux établissements publics et aux différentes écoles, collèges et lycées du territoire.

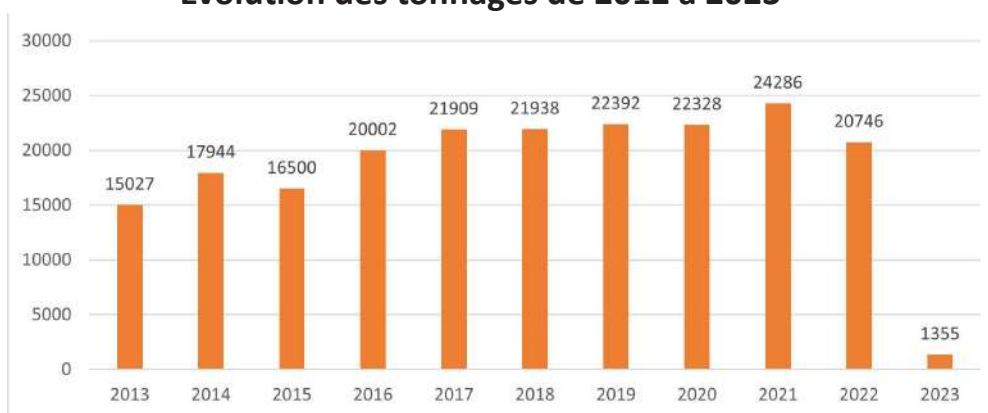
Ces papiers, ne possédant pas les mêmes caractéristiques de recyclage, devaient jusqu'à fin 2022 être séparés de la collecte des emballages et papiers. La mise en place de cette reprise des papiers a permis de réduire le gisement présent dans les ordures ménagères, donc incinéré. Ces papiers ont ainsi pu être recyclés.

En 2023, l'extension des consignes de tri a permis de collecter ces papiers de bureau en mélange avec les emballages et papiers dans le bac jaune.

Les tonnages de papiers de bureau collectés séparément en **2023** se sont donc **effondrés de 93% par rapport à l'année 2022**, évoluant de **20,7 tonnes en 2022 à 1,3 tonne en 2023**.

Néanmoins, les établissements engagés sur le territoire font encore appel à ce service, notamment pour des évacuations périodiques de livres en grande quantité.

Évolution des tonnages de 2012 à 2023



La recyclerie de Vernou-La Celle sur Seine

Lieu de collecte, de réemploi et de revente des objets d'occasion, elle permet d'offrir une seconde vie aux objets et de réduire ainsi les quantités jetées.

Au cœur de l'économie circulaire, ce lieu est issu du Programme Local de Prévention des Déchets du SMICTOM. Gérée par l'entreprise d'insertion In'pact (anciennement AIP.Ré.Fon), la recyclerie fonctionne avec des salariés en contrat d'insertion, des emplois solidaires et non délocalisables, moteurs de l'économie sociale et solidaire. Les objets proviennent de dons et du service de collecte des encombrants « Allo déchets ». Nettoyés, restaurés ou remis au goût de jour, les objets trouvent de nouveaux acquéreurs à des prix défiant toute concurrence.

En 2023, la boutique a reçu plus de **12 tonnes de dons**, a accueilli **5 200 visiteurs** et a enregistré **4 518 ventes** avec un panier moyen de **10,69€**.



La boutique/recyclerie Envie d'R	2022	2023
Chiffre d'affaires	34 286 €	40 068,15 €
Nb de visiteurs	4 500	5 200
Nb de collectes réalisées	101	121
Nb de ventes	3 373	4 518
Panier moyen TTC	10,05 €	10,69 €
Collecte Eco mobilier	13	17
Tonnages collectés	11	12
Nb de livraisons réalisées	48	59

5 LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Les animations scolaires

Tout au long de l'année, les éco-ambassadeurs formés à l'animation en milieu scolaire interviennent dans les écoles, collèges, lycées ou centres de loisirs des communes du SMICTOM. L'objectif est de transmettre aux plus jeunes l'esprit du tri, de la réduction des déchets à la source et le respect de l'environnement par l'intermédiaire de jeux ou de supports pédagogiques ludiques conçus par les éco-ambassadeurs.

En 2023, **211 animations** de sensibilisation ont été réalisées dans les écoles et structures éducatives ; un nombre en **augmentation de 40%** par rapport à 2022.

Ces animations sont orientées vers la sensibilisation au tri, au recyclage et à la prévention des déchets (compostage, réutilisation, éco-consommation...).

La majorité d'entre-elles sont réalisées dans les écoles primaires.



Répartition des animations scolaires par commune

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



	Nombre d'animations
Achères-la-Forêt	0
Arbonne-la-Forêt	0
Avon	34
Barbizon	8
Bois-le-Roi	36
Boissy-aux-Cailles	0
Bourron-Marlotte	0
Cély-en-Bière	8
Chailly-en-Bière	0
Champagne-sur-Seine	22
Chartrettes	9
Fleury-en-Bière	0
Fontaine-le-Port	0
Fontainebleau	5
Héricy	5
La Chapelle-la-Reine	12
Le Vaudoué	1
Montigny-sur-Loing	0
Moret-Loing-et-Orvanne	21
Écuelles	0
Épisy	3
Montarlot	1
Moret-sur-Loing	11
Veneux-Les Sablons	6

	Nombre d'animations
Noisy-sur-École	0
Perthes-en-Gâtinais	0
Recloses	4
Saint Germain-sur-École	0
Saint Mammès	6
Saint-Martin-en-Bière	2
Saint-Sauveur-sur-École	0
Samois-sur-Seine	4
Samoreau	11
Thomery	5
Tousson	0
Ury	3
Vernou-La Celle-sur-Seine	0
Villecerf	0
Villemer	3
Vulaines-sur-Seine	12
TOTAL	211



Les événements du SMICTOM

La campagne #Forêt poubelle pour lutter contre les dépôts sauvages

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



Initiée dans le cadre de la mobilisation des acteurs du territoire autour de la lutte contre les dépôts sauvages, la campagne #foretpoubelle se poursuit autour de 3 grandes familles d'actions :

- => les actions préventives
- => les actions curatives
- => les actions répressives

#forêt poubelle

En 2022, le SMICTOM a renouvelé son engagement dans la lutte contre les dépôts sauvages au côté de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et des acteurs du territoire signataires de la charte Propreté en forêt et lisière :

les Amis de la Forêt de Fontainebleau, l'Office National des Forêts, le Département de Seine-et-Marne, le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, le SMITOM-LOMBRIC, la réserve de Biosphère de Fontainebleau Gâtinais et les associations signataires du cahier noir.



LES ACTIONS PRÉVENTIVES

• Le soutien aux actions citoyennes de ramassages des déchets :

En 2023, 13 opérations ont été soutenues par le SMICTOM :

- Le 24 mars avec le Collège Christine de Pisan de Perthes-en-Gâtinais
- Le 25 mars avec l'association « Aux Amis de la Brosse » à Héricy
- Du 3 au 7 avril avec l'Ecole Alfred Binet de Samois-sur-Seine
- Le 6 avril avec l'école Léonard de Vinci et le Collège International à Fontainebleau
- Le 14 avril avec l'Entreprise Corning à Avon
- Le 15 avril et le 16 avril avec l'ADSCE (association multi-sports Apikopa) => opération de ramassage en canoë
- Le 2 juin avec l'Ecole Primaire du Haut Changis à Avon
- Le 16 juin avec l'Entreprise Corning à Avon
- Le 21 juin avec la Société Eden Red à Bourron-Marlotte
- Le 25 juillet avec le Centre de Loisirs d'Héricy
- Le 5 août avec l'Association « Ludovic Objectif Planète Propre » à Bois-le-Roi
- Le 23 septembre avec l'Entreprise Tessi à Avon
- Le 18 novembre dans le cadre de l'opération « Marre des Déchets » à Fontainebleau

Dans ce cadre, le SMICTOM a fourni aux organisateurs des kits « clé en main » comprenant des supports de communication pour relayer et mobiliser le plus grand nombre, et le matériel nécessaire au ramassage des déchets. La collecte des déchets ramassés est également prise en charge par le syndicat.



• La 5^{ème} édition des Journées Forêt Belle : les 17, 18 et 19 mars 2023

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

Bersier
Levrault

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE

En 2023, la cinquième édition des Journées #ForêtBelle s'est tenue les 17, 18 et 19 mars sur l'ensemble du territoire du SMICTOM.

Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau était le coordinateur de cette grande action citoyenne et le succès fut au rendez-vous avec :

- 40 points de ramassage
- 29 communes participantes
- 6 tonnes de déchets ramassés (incluant la D138)
- 1500 citoyens mobilisés
- 6 établissements scolaires participants (école Léonard de Vinci, collège International et lycée François Premier à Fontainebleau, école élémentaire de Chailly-en-Bière, collège Christine de Pisan à Perthes-en-Gâtinais, école Paul Mathéry à Avon).

Le grand ramassage de déchets sur la RD 138 (route de Bourgogne) entre le carrefour de la Croix de Toulouse et le giratoire de Bourgogne, le dimanche 19 mars de 9h à 12h, a constitué l'action « coup de poing » des Journées #ForêtBelle 2023.

Nombre de participants : 200

Déchets collectés : 1 tonne dont 500 kg d'encombrants.



Tous les acteurs locaux étaient mobilisés pour ce grand week-end de sensibilisation : le Lions Club de Fontainebleau, Défi 77 pour l'environnement, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, la communauté de communes Moret Seine et Loing, l'Office National des Forêts, le Département de Seine-et-Marne, les Amis de la Forêt de Fontainebleau et le SMITOM-LOMBRIC.

L'opportunité a été donnée aux citoyens d'agir et de s'unir face aux problèmes des déchets dans la nature. La mobilisation des communes, associations et citoyens a permis de mettre en avant les bons comportements et de pointer du doigt les comportements répréhensibles.

Tous les déchets ont été triés et ont pu être collectés par le SMICTOM avec le soutien de Véolia Propreté et la société Kutler engagés dans cette démarche depuis la 1^{ère} édition des journées ForêtBelle. Les déchets ont ainsi été correctement valorisés et recyclés !





LES ACTIONS CURATIVES

• Collecte des dépôts sauvages

Afin d'apporter un soutien technique à l'ONF d'une part et aux communes d'autre part, le SMICTOM a mis en place une collecte des déchets en tas au moyen d'un camion-grappin et d'un camion plateau.

En 2023, ce soutien apporté à l'ONF et aux communes a permis de collecter plus de 6,5 tonnes de déchets.

LES ACTIONS RÉPRESSIVES

Le SMICTOM accompagne les communes sur le volet répressif aux côtés des partenaires compétents : Tribunal de grande instance, ONF, Parc Naturel Régional du Gâtinais, etc.

Le syndicat propose aux élus un guide pratique
« **Dépôts sauvages, comment faire ?** ».

Le guide a été présenté et diffusé à l'ensemble des communes du territoire ainsi qu'auprès des partenaires du groupe de travail Forêt propre. Il a fait l'objet d'une présentation dans le cadre de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Ile-de-France.



Le Festival Terre Avenir pour sensibiliser à la prévention des déchets et à la protection de l'environnement

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



Zoom sur le Festival Terre Avenir 2023 : une soixantaine de stands et près de 2 500 visiteurs.

Le Festival Terre Avenir, temps fort de sensibilisation axé sur le développement durable est un rendez-vous majeur de la rentrée de septembre pour le sud de la Seine-et-Marne.

En 2023, la thématique «compostage» a rassemblé plus d'une soixantaine de stands et près de 2 500 visiteurs. Ateliers, conférences, visites de site, balades en calèche, expositions, projection-débat, vente de produits bio et/ou locaux ont ponctué le week-end !



La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE

Bersier
Levrault

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, inscrite dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde », impulsée par l'ADEME, est un moment fort de mobilisation.



Du samedi 18 au dimanche 26 novembre 2023, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau et ses communes adhérentes se sont mobilisés afin de réaliser des animations sur divers thèmes en lien avec la prévention des déchets :

- **Ateliers compostage réalisés par un agent du SMICTOM :**

- A Fontainebleau le 18 novembre (6 personnes sensibilisées)
- A Thomery le 25 novembre (28 personnes sensibilisées)



- **En partenariat avec la mairie de Moret-Loing-et-Orvanne**

- Stand au marché de Moret-sur-Loing afin de présenter les solutions mises en œuvre par le SMICTOM pour répondre à l'obligation du tri à la source des biodéchets (12 personnes sensibilisées)
- Atelier créatif peinture sur composteur place de l'Hôtel de Ville à l'issue duquel les participants ont pu repartir avec le composteur qu'ils ont décoré (6 participants)





• Réunions publiques « Que faire de mes biodéchets ? »

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE

Pour répondre à toutes les questions relatives à la réglementation du biodéchets

- Avon (7 participants)
- Moret-Loing-et-Orvanne (53 participants)

Et aussi, en décembre à :

- Achères-la-Forêt (12 participants)
- Cély-en-Bière (30 participants)
- Fontainebleau (30 participants)

• Campagne de pesées des déchets alimentaires au restaurant scolaire des Viarons à Bois-le-Roi

Réalisée dans le cadre de la mise en place du compostage autonome, cette campagne menée pendant 5 jours a permis d'identifier les leviers d'actions pertinents pour réduire le gaspillage alimentaire et de quantifier les flux de déchets à composter.



• Atelier récup' à Bois-le-Roi lors de « La journée des réparations »

Les agents du SMICTOM ont réalisé un atelier récup' afin de sensibiliser les visiteurs de cet évènement au réemploi. Ils ont pu transformer des déchets en objets de décoration.

• Campagne numérique sur le jardinage écologique



• Accompagnement matériel à un ramassage de déchets organisé par la Mairie de Fontainebleau dans le cadre de l'opération « Marre des déchets »



Participation aux manifestations locales

Les agents du SMICTOM animent des stands d'information et ateliers de sensibilisation aux manifestations locales.

Au total **25 manifestations** ont accueilli le stand du SMICTOM au cours de l'année.

• DÉFIS FAMILLE ZÉRO DÉCHET

- Défi Familles Zéro Déchet à Samoreau, atelier repair café et clôture

• STANDS COMPOSTAGE

- Trocs aux plantes à Moret-Loing-et-Orvanne, Saint Mammès, Fontaine-le-Port
- Fête de printemps à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing
- Fête des jardins à Barbizon
- 10 ans des jardins "Potager d'enfer" à Chartrettes
- Dimanche Nature à Vernou-la-Celle-sur-Seine, stand compostage
- Fête de la Nature à Moret-Loing-et-Orvanne
- Naturiales à Fontainebleau
- Festinature à Champagne-sur-Seine
- Fête du village à Villecerf

• STANDS TRI

- Olympiades Vertes à Bourron-Marlotte
- Fête de la Saint Jean à Moret-Loing-et-Orvanne
- Ronde à Vélo au Centre d'écotourisme de Franchard

• ATELIERS RÉCUP'

- Récup' textile lors de la Braderie Inpac't à Vernou-la-Celle-sur-Seine
- Journée des réparations à Bois-le-Roi, atelier récup'
- Marché de Noël de Samois-sur-Seine, atelier récup' spécial Noël

• ATELIERS PRODUITS MÉNAGERS

- Semaine Bleue, à Saint-Mammès
- Ateliers pour les habitants du Bréau à Fontainebleau
- Au Repair café du Centre social de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing à Champagne

• AUTRES

- Festival Terre Avenir à Moret-Loing-et-Orvanne
- Portes ouvertes du SMITOM-LOMBRIC
- Maison zéro déchet, Ecologissons à Thomery

• INFO BIODECHETS

- Comité citoyen Moret-Loing-et-Orvanne
- Réunions publiques info biodéchets : Avon, MLO, Achères-la Forêt, Cély, Fontainebleau

Les stands ou ateliers permettent d'informer et de renseigner les habitants sur la gestion des déchets et les gestes éco citoyens, de promouvoir les actions de réduction des déchets et le compostage.

La présence des équipes sur le terrain favorise également la bonne compréhension par les habitants des consignes de tri spécifiques au territoire.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE

Berser
Levrault



Les outils de communication du SMICTOM

La sensibilisation des publics

La communication est essentielle pour que chacun prenne conscience des enjeux de la gestion durable des déchets, à savoir trier et réduire sa production de déchets. Les éco-ambassadeurs du SMICTOM se chargent au quotidien de transmettre ce message auprès de la population du syndicat en effectuant diverses missions.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 14/11/2024
ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



Contrôle de la qualité de la collecte

Le contrôle de la qualité de la collecte sélective s'effectue par :

- **Les « suivis de collecte » et « suivis de benne » :**

Ces suivis consistent à vérifier, en précédant ou en suivant le passage de la benne de collecte, l'application des consignes de tri et d'informer les habitants des erreurs à éviter.

- **Les « refus de collecte » :**

Ce sont des actions menées en porte-à-porte permettant, après le retour du rapport fourni par le collecteur, d'expliquer les raisons des refus de collecte et de répondre à toutes les questions des habitants sur les consignes de tri.



ERREURS DE TRI

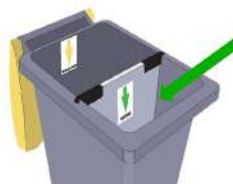
Votre bac contient au moins une erreur de tri :



- Mélange côté emballage
- Déchets imbriqués (dans un sac)
- Mouchoirs
- Masques
- Piles-Ampoules
- Textiles
- Cagettes bois / plastique
- Ordures Ménagères
- Autres :

Seuls les **EMBALLAGES** et les **PAPIERS** sont acceptés dans la poubelle jaune

- Mélange côté verre
- Ampoule
- Vaisselle (verre, assiette...)
- Miroir
- Autres :



Pour tout complément d'information

N° Vert 0 800 133 895

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

En plus de dresser un bilan de la qualité de tri, ces actions permettent une information personnalisée auprès des habitants.

Les autres outils de communication

Parallèlement aux actions réalisées par les éco-ambassadeurs, le SMICTOM développe des outils pour favoriser la communication et faciliter la remontée d'informations de la part des usagers.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



Quelques exemples :

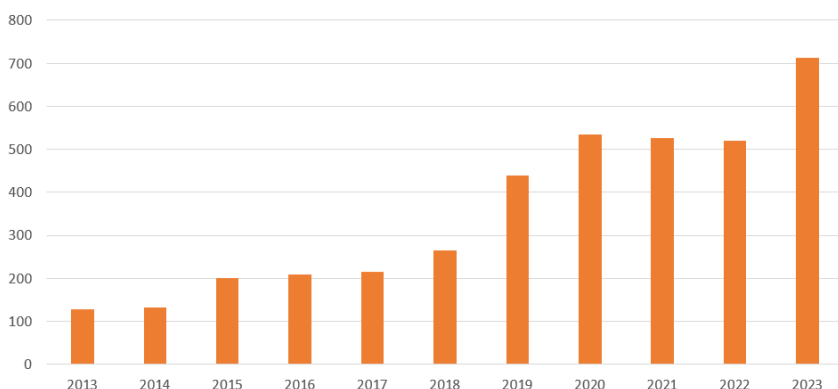
Un site internet dynamique

Un site régulièrement mis à jour avec toutes les informations nécessaires à la gestion durable des déchets : actualités, le tri, le recyclage, la prévention des déchets, le compostage et des documents à télécharger.

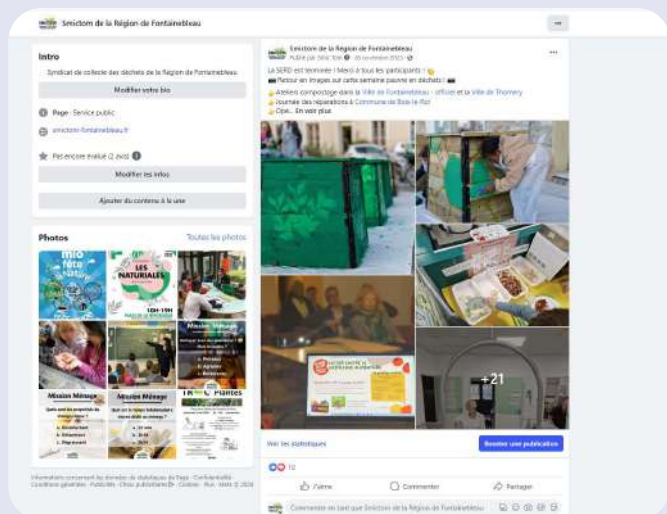
Les habitants adressent leurs questions directement depuis le site internet du syndicat.

En 2023, ce sont **713 demandes de renseignements** qui ont été adressées aux services du SMICTOM, contre 519 en 2022, soit **une hausse de 37.38 %** qui s'explique par les demandes liées à l'ECT et par la perspective de l'obligation du tri à la source des biodéchets.

Nombre de demandes par mail via le site du SMICTOM



	2022	2023	taux d'évolution
Nombre de visiteurs	27 466	33 271	+ 21.14 %
Nombre de pages vues	68 139	86 469	+ 26.90 %



Le SMICTOM sur Facebook



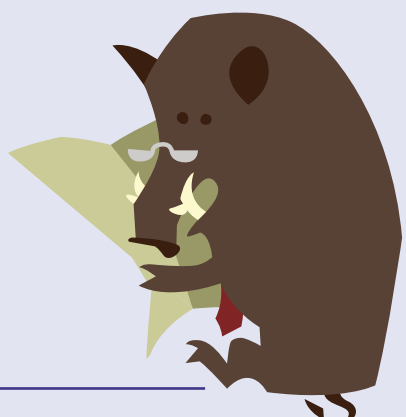
Les réseaux sociaux accompagnent les habitants dans leur vie quotidienne. C'est tout naturellement que le SMICTOM y a trouvé sa place.

En 2023, **2 784 abonnés** sur la page Facebook, soit une **augmentation de 5%**.

La lettre « SMICTOM & vous, 100% tri, zéro déchet »

Envoyé en préfecture le 14/11/2024
 Reçu en préfecture le 14/11/2024
 Publié le 14/11/2024
 ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE

Il s'agit d'une lettre d'information pratique qui traite de thèmes particuliers en lien avec l'actualité afin d'informer les habitants sur tous les sujets liés à la gestion des déchets (services proposés par le SMICTOM, le tri, la prévention des déchets, le compostage etc.).
 Distribuée à **49 000 exemplaires**, 3 fois par an.



Les campagnes de communication

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



Pour sensibiliser à la prévention des déchets et inciter les consommateurs à la consommation, le SMICTOM, accompagné d'une agence, a lancé sa campagne de communication :

Trier ne suffit plus !

- > **kit communication pour les communes adhérentes** comprenant : affiches, articles types pour les bulletins municipaux, des visuels pour les réseaux sociaux et textes associés.
- > **campagne d'affichage dans les abris bus** du Département de Seine-et-Marne
- > création d'un **nouveau site internet** : www.lasolutioncestvous.fr
- > création de **fiches conseils** pour informer les habitants
- > **campagne numérique** sur les réseaux sociaux
- > **flocage des bennes de collecte**



dossier de presse



visuels réseaux sociaux



articles type pour les bulletins municipaux



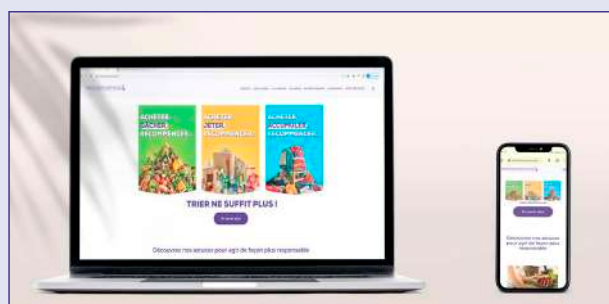
fiches conseils prévention



affiches abribus



affiches



nouveau site internet

Communication renforcée pour informer les usagers et favoriser la transition source des biodéchets effective au 1^{er} janvier 2024.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024
 Reçu en préfecture le 14/11/2024
 Publié le 14/11/2024
 ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE

- > **kit communication pour les communes adhérentes** comprenant : affiches, articles types pour les bulletins municipaux, des visuels pour les réseaux sociaux et textes associés.
- > **campagne de communication** pour inciter à composter
- > **création d'affiches et d'un guide** pour apprendre à composter
- > **campagne numérique** sur les réseaux sociaux
- > **création des habillages des bornes biodéchets**



campagne de communication compostage



visuels réseaux sociaux

guide compostage



habillage pour les bornes biodéchets



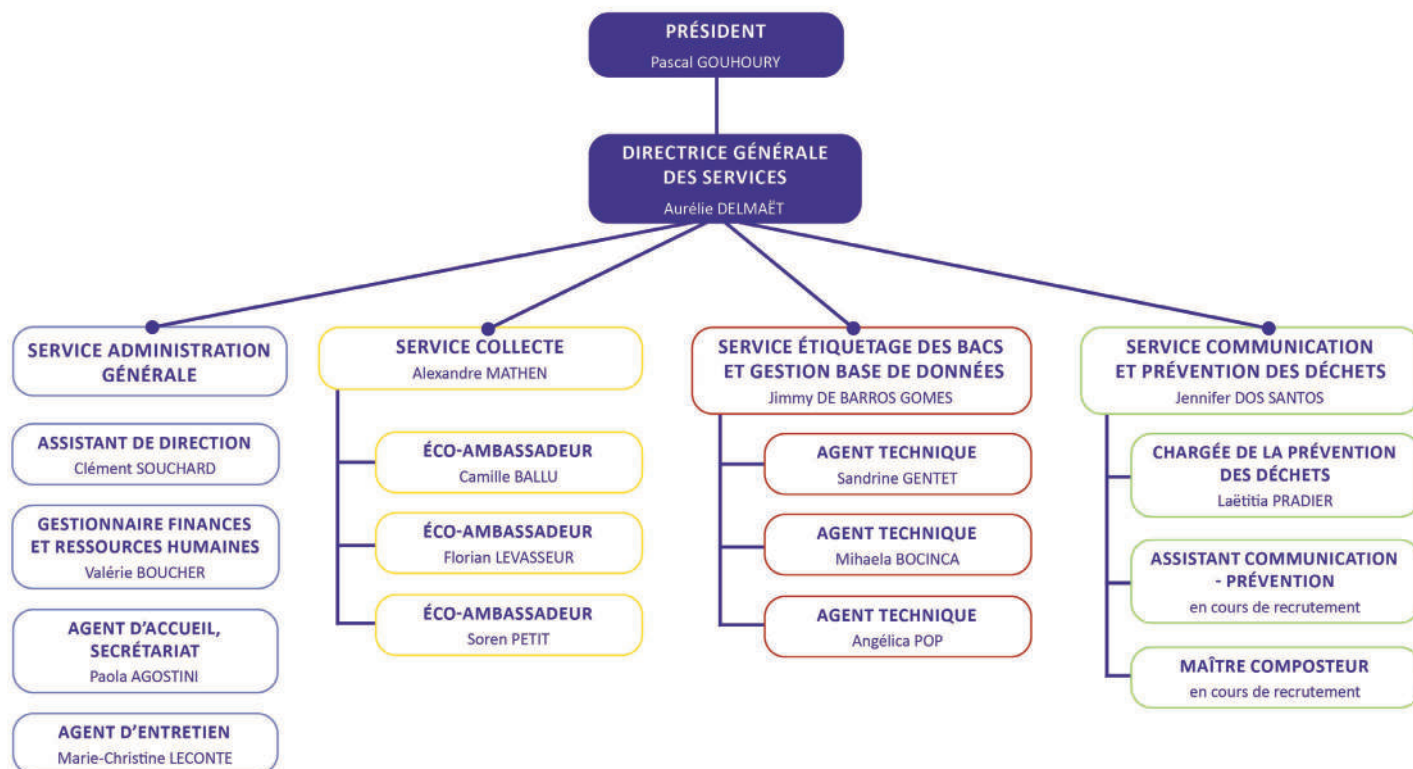
mémo tri à destination des habitants

consignes à destination des restaurants scolaires



Les services du SMICTOM : organigramme

Organigramme du SMICTOM de la Région de Fontainebleau



L'emploi d'insertion

Dans une politique de développement durable, le SMICTOM souhaite favoriser l'emploi des personnes qui n'ont que peu, voire aucune expérience professionnelle, ou qui rencontrent des difficultés d'insertion. C'est pourquoi, conformément à l'article 14 du nouveau code de la commande publique, l'action d'insertion fait partie des conditions d'exécution du marché de maintenance des bacs. Le service Allo déchets fait quant à lui l'objet d'un marché réservé aux structures de l'insertion professionnelle.

Le prestataire du marché : L'association In'pact (anciennement AIPRÉFON) est une structure d'insertion et de formations professionnelles ayant pour objectif de permettre un retour à l'emploi de personnes en difficultés grâce aux métiers liés à l'environnement.

En 2023 In'pact a accueilli 11 demandeurs d'emploi. Au cours de l'année, 7 d'entre eux sont sortis en emploi durable ou en formation certifiante (soit 77% de sorties positives).

La société In'pact accompagne 25 personnes en CDDI (contrat d'insertion) soit 14 ETP.

7 TABLEAU DE BORD DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS

Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 14/11/2024
ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



Cette partie synthétise les indicateurs clés du service de collecte des déchets délivré par le SMICTOM.

Caractéristiques du syndicat de collecte

Nom :	SMICTOM de la Région de Fontainebleau
Compétence :	Collecte
Nombre de communes :	35
Taux d'habitat vertical :	34 %
Population desservie :	105 064 (source INSEE 2021)



Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

Mode de gestion du service de collecte	Prestation de services
Fréquence des collectes par semaine	0,5 à 6

		Evolution par rapport à 2022
Tonnage total de déchets collectés en 2023 par le SMICTOM	39 530 t	+ 1,6 %
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de valorisation	98 %	-1,5 pts
Ratio par habitant des déchets ménagers collectés	376 kg/hab	-3,6 %
Ratio par habitant des ordures ménagères résiduelles collectées (avec assimilés)	250 kg/hab	-6,4 %
Ratio par habitant des déchets verts collectés	42 kg/hab	- 2,3 %
Ratio par habitant des emballages et journaux magazines collectés	50 kg/hab	+16,3 %
Ratio par habitant du verre collectés	33 kg/hab	- 5,7 %
Taux de refus du centre de tri	13,93 %	- 0,38 pts
Ratio par habitant des déchets apportés en déchèterie	152 kg/hab	
Mode principal de traitement des déchets ménagers	Valorisation énergétique, recyclage, compostage	

Indicateurs financiers

	Montant total	En €/hab
Contributions des collectivités adhérentes	14 441 567, 16 €	137 €

LA COLLECTE

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



SMICTOM de la Région de Fontainebleau

56 Route de Bourgogne
VENEUX-LES SABLONS
77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE
Tél : 01 60 70 88 99
communication@smictom-fontainebleau.fr

Une question ?

Numéro vert 0 800 133 895

Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

smictom-fontainebleau.fr

 @smictomfontainebleau

LE TRAITEMENT

SMITOM-LOMBRIC

ZAC du Tertre de Chérisy CD 408
77000 VAUX LE PENIL

SIREDOM

**Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Énergie
par les Déchets et Ordures Ménagères**

Bureaux : Z.I. DU BOIS CHALAND
63 RUE DU BOIS CHALAND CE 2946 LISSES
91029 EVRY

BEGEVAL

Route de Bouzonville-en-Beauce
PITHIVIERS 45300

Rapport établi par les services du SMICTOM
Présenté au comité syndical du 2 juillet 2024
Merci d'imprimer ce rapport, si possible, sur papier recyclé

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE

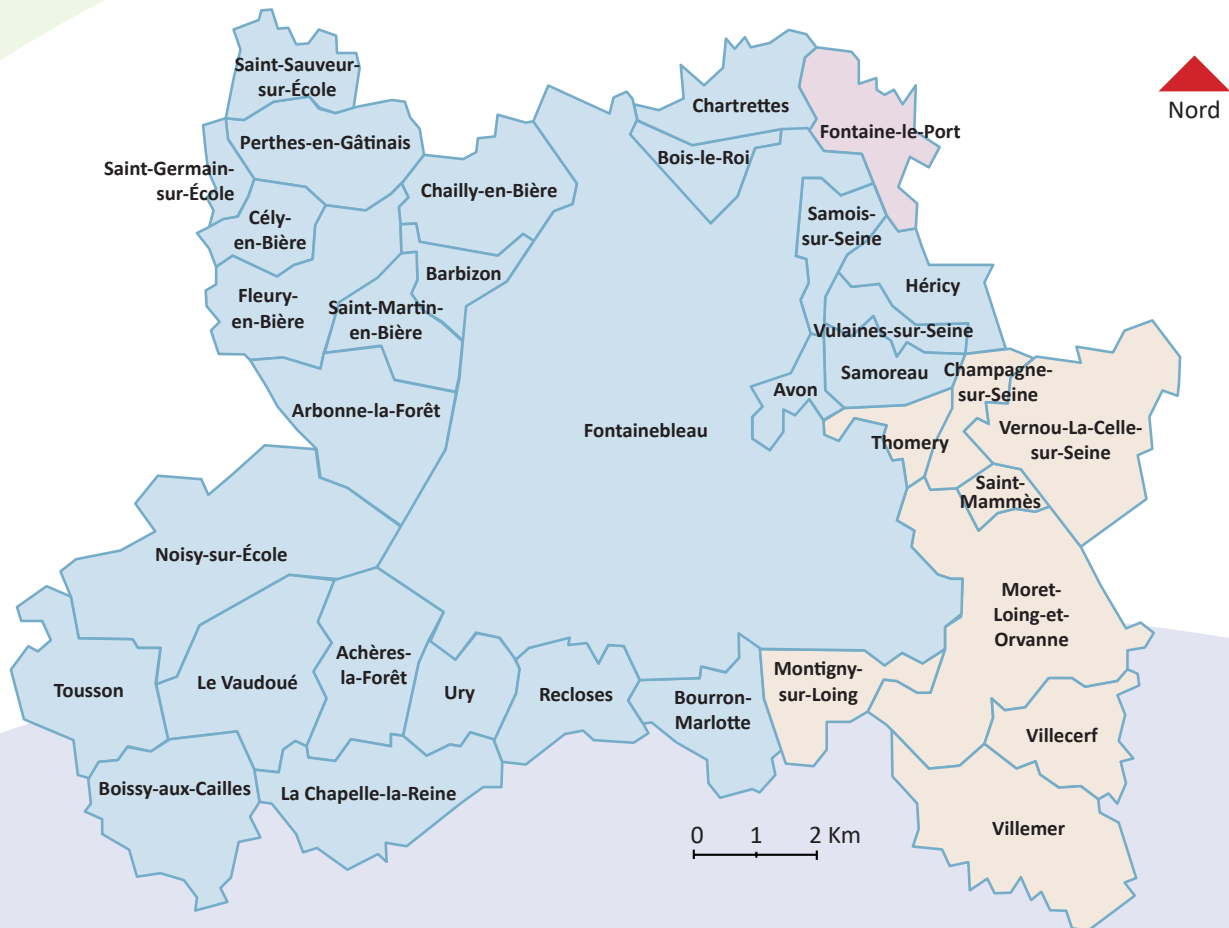




Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux

Communauté de communes Moret Seine et Loing



● Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

● Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

● Communauté de Communes Moret Seine et Loing

NB : La population utilisée pour le calcul des ratios provient du recensement 2021



Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Population : 70 862



Commune	Habitants
Achères-la-Forêt	1 183
Arbonne-la-Forêt	1 007
Avon	13 894
Barbizon	1 282
Bois-le-Roi	6 117
Boissy-aux-Cailles	284
Bourron-Marlotte	2 849
Cély-en-Bière	1 264
Chailly-en-Bière	2 152
Chartrettes	2 598
Fleury-en-Bière	671
Fontainebleau	16 440
Héricy	2 607
La Chapelle-la-Reine	2 330
Le Vaudoué	744
Noisy-sur-École	1 882
Perthes-en-Gâtinais	2 073
Recloses	633
Saint-Germain-sur-École	378
Saint-Martin-en-Bière	754
Saint-Sauveur-sur-École	1 136
Samois-sur-Seine	2 059
Samoreau	2 490
Tousson	349
Ury	894
Vulaines-sur-Seine	2 792



Tonnages collectés en 2023

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Achères-la-Forêt	229	-	62	43	-
Arbonne-la-Forêt	279	170	48	31	-
Avon	3334	175	622	340	-
Barbizon	572	218	75	79	-
Bois-le-Roi	1391	359	317	220	-
Boissy-aux-Cailles	56	-	19	13	5
Bourron-Marlotte	723	124	169	132	-
Cély-en-Bière	279	197	55	30	-
Chailly-en-Bière	576	313	98	46	-
Chartrettes	676	178	140	95	-
Fleury-en-Bière	153	131	32	16	-
Fontainebleau	5053	143	883	556	-
Héricy	653	108	148	92	-
La Chapelle-la-Reine	588	-	124	122	-
Le Vaudoué	143	-	49	32	7
Noisy-sur-École	416	-	127	78	23
Perthes-en-Gâtinais	471	273	83	56	-
Recloses	137	-	43	33	-
Saint-Germain-sur-École	78	59	17	29	-
Saint-Martin-en-Bière	187	131	32	31	-
Saint-Sauveur-sur-École	266	191	53	23	-
Samois-sur-Seine	602	114	116	96	-
Samoreau	544	93	130	89	-
Tousson	73	-	25	16	8
Ury	168	-	61	23	-
Vulaines-sur-Seine	589	115	143	94	-
Total	18236	3092	3671	2415	43

Performances de collecte : ratio par kg

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Achères-la-Forêt	194	-	52	36	-
Arbonne-la-Forêt	277	169	48	31	-
Avon	240	13	45	24	-
Barbizon	446	170	59	62	-
Bois-le-Roi	227	59	52	36	-
Boissy-aux-Cailles	197	-	67	46	16
Bourron-Marlotte	254	44	59	46	-
Cély-en-Bière	221	156	44	24	-
Chailly-en-Bière	268	145	46	21	-
Chartrettes	260	69	54	37	-
Fleury-en-Bière	228	195	48	24	-
Fontainebleau	307	9	54	34	-
Héricy	250	41	57	35	-
La Chapelle-la-Reine	252	-	53	52	-
Le Vaudoué	192	-	66	43	9
Noisy-sur-École	221	-	67	41	12
Perthes-en-Gâtinais	227	132	40	27	-
Recloses	216	-	68	52	-
Saint-Germain-sur-École	206	156	45	77	-
Saint-Martin-en-Bière	248	174	42	41	-
Saint-Sauveur-sur-École	234	168	46	20	-
Samois-sur-Seine	292	55	56	47	-
Samoreau	218	37	52	36	-
Tousson	209	-	72	46	24
Ury	188	-	68	26	-
Vulaines-sur-Seine	211	41	51	34	-

Acquisition de composteurs individuels en 2023

	Composteurs individuels acquis en 2022	Composteurs individuels acquis en 2023	Evolution des acquisitions
Achères-la-Forêt	-	32	
Arbonne-la-Forêt	7	20	+
Avon	47	75	+
Barbizon	14	24	+
Bois-le-Roi	60	150	+
Boissy-aux-Cailles	1	4	+
Bourron-Marlotte	23	61	+
Cély-en-Bière	9	26	+
Chailly-en-Bière	17	32	+
Chartrettes	24	55	+
Fleury-en-Bière	4	9	+
Fontainebleau	86	72	-
Héricy	17	48	+
La Chapelle-la-Reine	-	21	
Le Vaudoué	5	11	+
Noisy-sur-École	17	24	+
Perthes-en-Gâtinais	10	42	+
Recloses	-	8	
Saint-Germain-sur-École	5	6	+
Saint-Martin-en-Bière	4	18	+
Saint-Sauveur-sur-École	9	15	+
Samois-sur-Seine	25	45	+
Samoreau	22	49	+
Tousson	0	4	+
Ury	-	21	
Vulaines-sur-Seine	19	50	+
Total	425	922	+



Communauté de Communes Moret Seine et Loing

8 communes sur le territoire de compétence du
SMICTOM.

Population : 33 187



Commune	Habitants
Champagne-sur-Seine	6 503
Montigny-sur-Loing	2 694
Moret-Loing-et-Orvanne	12 898
Saint-Mammès	3 407
Thomery	3 521
Vernou-la-Celle	2 640
Villecerf	735
Villemer	789

Tonnages collectés en 2023

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Champagne-sur-Seine	1580	145	257	146	-
Montigny-sur-Loing	698	131	151	106	-
Moret-Loing-et-Orvanne	2966	516	612	404	-
Saint-Mammès	746	156	137	97	-
Thomery	801	190	164	121	-
Vernou-la-Celle-sur-Seine	696	104	142	92	-
Villecerf	164	30	35	30	-
Villemer	164	30	35	30	-
Total	7815	1302	1533	1026	-

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2023

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Champagne-sur-Seine	243	22	40	22	-
Montigny-sur-Loing	259	49	56	39	-
Moret-Loing-et-Orvanne	230	40	47	31	-
Saint-Mammès	219	46	40	28	-
Thomery	227	54	47	34	-
Vernou-la-Celle-sur-Seine	264	39	54	35	-
Villecerf	223	41	48	41	-
Villemer	208	38	44	38	-

Acquisition de composteurs individuels en 2023

	Composteurs individuels acquis en 2022	Composteurs individuels acquis en 2023	Evolution des acquisitions
Champagne-sur-Seine	29	55	+
Montigny-sur-Loing	35	73	+
Moret-Loing-et-Orvanne	91	213	+
Saint-Mammès	25	33	+
Thomery	44	72	+
Vernou-la Celle-sur-Seine	23	18	-
Villecerf	3	5	+
Villemer	8	8	=
Total	258	477	+

Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

1 commune sur le territoire de compétence du SMICTOM.

Commune	Habitants
Fontaine-le-Port	1015



Tonnages collectés en 2023

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Fontaine-le-Port	216	30	50	41	-

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2023

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Fontaine-le-Port	213	30	49	40	-

Acquisition de composteurs individuels en 2023

	Composteurs individuels acquis en 2022	Composteurs individuels acquis en 2023	Evolution des acquisitions
Fontaine-le-Port	5	20	+

Crédits iconographiques et photographiques

Visuels et photographies du SMICTOM de la Région de Fontainebleau à l'exception de :
photographies Eco-emballages.

Visuels :

Radiator by Michael Thompson from the Noun Project

Lamp by Pavitra from the Noun Project

Recycle by anbileru adaleru from the Noun Project

Open box by Vectors Market from the Noun Project

Toilet Paper by Fabián Sanabria from the Noun Project

Coat by Dinsoft Labs from the Noun Project

Iron by Ralf Schmitzer from the Noun Project

Dump site by Gan Khoon Lay from the Noun Project

Broken Monitor by David Swanson from the Noun Project

Renovating by Mooms from the Noun Project

Garbage Truck by Jonathan Li from the Noun Project

Excavator by Peter van Driel from the Noun Project

Art Shape by AlfredoCreates.com/icons & FlaticonDesign.com from the Noun Project

Container truck by Peter van Driel from the Noun Project

Factory by iconsphere from the Noun Project

NOTES

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024



ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE

SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 077-200070779-20241108-2024_117-DE



56 route de Bourgogne
VENEUX-LES SABLONS
77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE

Tél : 01 60 70 88 99
communication@smictom-fontainebleau.fr

smictom-fontainebleau.fr

 @smictomfontainebleau

